

POUR

F.S.U.

Grève le 22 mars pour
les salaires de la FP





17
Congrès FSU,
défendre l'avenir

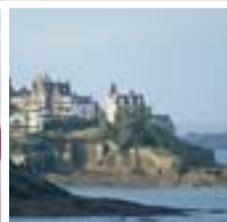
5
Le 22 mars,
en grève
pour les salaires



6
État d'urgence.
État de droit ?



11
Loi déontologie
Le statut en suspens



13
Calais
L'école laïque du chemin
des dunes en sursis



15
Rentrée 2016
Les moyens
manquent à la pelle

24
Littoral atlantique
Contre vents et marées



28
La seconde vie
des personnages
de BD



30
Rencontre avec
Jean Jullien

Revue de la
 Fédération Syndicale Unitaire
 104, rue Romain Rolland
 93260 Les Lilas
 Tél. : 01 41 63 27 30
 Fax : 01 41 63 15 48
 Internet : www.fsu.fr
 Mèl : fsu.nationale@fsu.fr
 pour@fsu.fr
 N° CP : 0720-S07429
 N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
 Bernadette Groison
 Rédaction :
 Aline Becker,
 Monique Daune,
 Claire Guéville,
 Emmanuel Guichardaz,
 Vincent Martinez,
 Jacques Mucchielli.
 Conception :
 NAJA presse

Publicité :
 Com d'habitude publicité
 Clotilde Poitevin
 25, rue Fernand-Delmas
 19100 Brive
 Tél. : 05 55 24 14 03
 contact@comdhabitude.fr
 Compogravure : CAG
 Impression : SIEP
 Crédit photo couverture :
 Delem/Naja
 Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
 Si vous changez d'adresse,
 veuillez communiquer
 vos nouvelles coordonnées
 à votre syndicat.



Ce numéro comporte
 un encart Adl partner
 aux abonnés.

ÉDITO

Mars en action

Les inquiétudes sont fortes, les mécontentements grondent. Mars sera à haut risque pour le gouvernement, entre rendez-vous salarial dans la Fonction publique et projet de loi sur le travail. Les syndicats se sont enfin retrouvés pour analyser la situation et préparer des actions unitaires. L'intervention des salariés, jeunes, chômeurs, retraités est cruciale dans cette période. Pour les 5 millions d'agents de la Fonction publique, peu d'espoirs que le gouvernement dégèle sérieusement le point d'indice. La FSU prépare donc, dans un cadre unitaire large, la grève du 22 mars pour une augmentation salariale pour tous les agents et la reconnaissance de leur rôle. Le projet de loi sur le travail est un pas supplémentaire inacceptable dans la réduction des droits des salariés et des jeunes. La FSU sera mobilisée le 9 mars avec les organisations de jeunesse et le 31 mars dans un cadre unitaire interprofessionnel. Imposons enfin les changements de cap ! C'est nécessaire pour l'emploi, les salaires, la protection sociale, un développement durable porteur de progrès. C'est indispensable pour une société plus juste et plus solidaire.



Bernadette Groison

Pour l'égalité femmes/hommes au travail et dans la vie

Il faut chaque année le rappeler : le 8 mars n'est pas la fête des femmes, mais une journée internationale de luttes. Si, petit à petit, les femmes ont conquis de nouveaux droits, leur situation dans le monde connaît parfois de sérieux reculs ; elles ont ainsi à faire face à des régressions concernant certains droits comme l'avortement, leurs conditions de travail et leurs salaires en restant toutefois davantage touchées par la précarité. Elles sont aussi toujours victimes de multiples formes de violences. En France, le récent remaniement du gouvernement a rattaché le ministère des Droits des femmes à celui de la Famille et de l'enfance : un choix qui n'est pas fait pour rassurer sur la volonté de mettre fin aux stéréotypes de genre. Alors, toutes les initiatives de ce 8 mars, à travers le monde, ont permis de mettre sur le devant de la scène ces luttes pour obtenir l'égalité salariale, contre le temps partiel imposé et la précarité et pour le respect des droits ainsi que l'obtention de nouveaux droits là où ils sont insuffisants.

Hongrie

Les enseignants contre le gouvernement Orban

Environ 10 000 personnes ont défilé le 13 février dernier devant le Parlement de Budapest pour dénoncer les conséquences de la prise de contrôle de l'enseignement par l'état depuis des réformes centralisatrices adoptées en 2013. Elles soupçonnent le gouvernement de vouloir priver de moyens les établissements publics au profit des seules écoles gérées, aux frais du gouvernement, par les Églises.

Le mouvement a commencé le 27 novembre 2015 avec la diffusion d'une lettre ouverte d'une prestigieuse école supérieure laïque de la ville de Miskolc. Depuis, plus de 700 écoles, 30 000 enseignants et parents d'élèves ont soutenu cette lettre et les manifestations se multiplient. En réaction aux déclarations pour le moins méprisantes de l'ancien ministre de l'Enseignement supérieur sur l'apparence négligée des enseignants « qui se trimballent en chemises à carreaux », celle-ci



est désormais devenue l'emblème d'une contestation qui prend de l'ampleur.

Dans une plate-forme commune de revendications, les syndicats enseignants réclament, entre autres, le rétablissement de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, la mise en place d'un véritable dialogue social pour toutes les réglementations ou projets de loi concernant l'enseignement, le retour à 22 heures du service des enseignants et la diminution des

tâches administratives. Au pouvoir depuis 6 ans, Viktor Orban, mis en difficulté par ceux qui constituent le cœur de son électorat, a remplacé la secrétaire d'État à l'éducation pour ouvrir de nouvelles négociations. Ce qui risque de ne pas suffire car les parents d'élèves appelaient à ne pas envoyer leurs enfants à l'école le 29 février et une grande manifestation est prévue le 15 mars, jour de fête nationale. ♦

Claire Guéville

Fernando Mauricio, « Que les mesures d'austérité cessent »

C'EST L'ACTU

*Comment se relève le Portugal de sa cure d'austérité** ?*

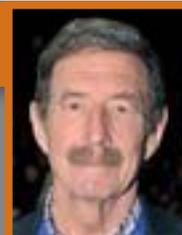
Difficilement. Nous avons mené de nombreuses luttes avec deux grèves générales, plusieurs manifestations rassemblant plus de 300 000 salarié-es et une énorme manifestation populaire de plus d'un million de personnes. Mais sous la pression de la Troïka, la droite a considérablement réduit les droits de salariés et révisé le code du travail.

Quelles sont vos revendications ?

Nous voulons que les mesures d'austérité cessent. Nous demandons la récupération du pouvoir d'achat par une hausse de 600 € des salaires. Nous demandons que le gouvernement revienne sur les privatisations, dont la dernière en date est celle des compagnies aériennes. Nous souhaitons aussi la récupération des contributions extraordinaires sur les salaires, l'abolition de la loi restreignant l'avortement, ainsi que l'abrogation de l'évaluation des enseignants, mesure destinée à créer des catégories précaires dans l'éducation.

Une petite lueur d'espoir semble se dessiner ?

Le nouveau gouvernement [coalition de gauche, dont le PS. Ndlr] a prévu de revenir sur un certain nombre de mesures sociales. Cependant, le projet de budget reste dans la ligne des mesures d'austérité réclamées par la troïka. C'est pourquoi, malgré sa proximité avec les orientations de ce gouvernement, la CGTP ne se fait pas d'illusion. Nous gardons notre indépendance et continuons la lutte aux côtés des salariés...



Fernando Mauricio, représentant international de la CGTP*.

Propos recueillis par Vincent Martinez

* Principale centrale syndicale du pays, la CGTP est née en 1970, dans la clandestinité sous la dictature de Marcelo Caetano, elle regroupe aujourd'hui 700 000 adhérent-es.

**Le Portugal a été placé sous la tutelle financière de la BCE, de la Commission Européenne et du FMI de 2011 à 2013.

Salaires

Le 22 mars, en grève pour les salaires

L'ensemble des organisations syndicales de fonctionnaires se sont réunies à l'initiative de la FSU pour peser sur le rendez-vous salarial annoncé dans le protocole « PPCR ». Si les annonces du gouvernement sont trop éloignées de leurs attentes et de celles des personnels qu'elles représentent, elles en appelleront à la mobilisation le 22 mars prochain.

« Le rendez-vous salarial est capital : nous l'attendons depuis cinq ans ! » C'est en ces termes que la FSU s'est adressée, dans une lettre ouverte, à l'ensemble des agents de la fonction publique. Dans les négociations PPCR, elle a largement pesé pour qu'un rendez-vous salarial en faveur d'une revalorisation du point d'indice ait lieu début 2016. Après l'éviction de Marylise Lebranchu et une incertitude quant à l'engagement gouvernemental, la nouvelle ministre de la Fonction publique, Annick Girardin a annoncé que le rendez-vous salarial promis



était finalement fixé au 17 mars. Mais ses déclarations publiques et les rencontres bilatérales qui ont débuté le 22 février ne laissent pas entrevoir de pistes ambitieuses permettant de déboucher sur des mesures fortes. Pire, avant même l'ouverture de négociations, le gouvernement n'évoque que des « mesures symboliques » sans s'engager sur le dégel du point d'indice. Cela ne peut plus durer. Plus de 7 milliards d'économie ont été réalisées

sur le dos des fonctionnaires avec le gel de la valeur du point d'indice et après une décennie de faibles revalorisations, la perte de pouvoir d'achat par rapport à 2000 est équivalente à près de deux mois de salaire par an.

Pour la FSU, la progression du point d'indice doit permettre véritablement de compenser l'inflation, ce qui nécessite dès 2016 une mesure immédiate et d'urgence pour commencer à remettre les salaires à niveau. Dans un communiqué commun les organisations syndicales de fonctionnaires (FSU, CGT, CFDT, CGC, FA-FP, Solidaires et UNSA) « rappellent leur exigence qu'il soit mis immédiatement fin au gel du point d'indice et que celui-ci soit revalorisé significativement pour conforter le salaire de tous les agents. » Elles ont décidé de déclencher un dispositif d'alerte sociale pour appeler à la grève et aux manifestations, le 22 mars prochain. La FSU appelle dès à présent l'ensemble des fonctionnaires à

Loi travail, un projet inacceptable

Le projet de loi "travail" marque un pas supplémentaire dans la réduction des droits et garanties offertes aux salariés et aux jeunes.

Il prévoit d'officialiser l'inversion de la hiérarchie des normes (un accord d'entreprise primerait désormais sur l'accord de branche ou sur la loi), de franchir une nouvelle étape dans la déréglementation (avec une durée de travail maximale de 12 h par jour et de 60 h par semaine), de limiter le pouvoir des prud'hommes en barémisant les indemnités en cas de licenciements abusifs.

Les critères d'appréciation des « difficultés » de l'entreprise servant à justifier des licenciements économiques seraient plus souples, sans prise en compte de l'activité ou des bénéfices réalisés en dehors du territoire national. Enfin, des dispositions particulièrement inquiétantes sont avancées pour les apprentis ou la formation professionnelle.

Les organisations syndicales, dans un communiqué commun, ont toutes dénoncé l'absence de concertation et les risques pour les salarié-e-s et les jeunes qui aspirent à accéder à un emploi.

Des rassemblements ont lieu dès le 9 mars, à l'appel des organisations de jeunesse et des syndicats et une mobilisation interprofessionnelle, à laquelle la FSU s'associe, est prévue pour le 31 mars. Le gouvernement a reporté la présentation du projet de loi en conseil des ministres du 9 au 24 mars, ce qui constitue un premier recul.

la grève le 22 mars dans le cadre unitaire le plus large, pour exiger la revalorisation immédiate de leur salaire. 

Aline Becker

Retraités dans l'action le 10 mars

Plusieurs rapports (OCDE, Cour des Comptes, COR...) montrent que les reculs sociaux sur les retraites risquent de s'accroître. C'est pourquoi les organisations syndicales de retraité-e-s UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, SFR-FSU, UNIR-Solidaires et les associations de retraité-e-s FGR-FP, LSR, Ensemble & solidaires-UNRPA ont appelé à faire du 10 mars une nouvelle journée d'actions pour amplifier la mobilisation commencée le 3 juin 2014.

Elles revendiquent une revalorisation des pensions en fonction de l'augmentation du salaire moyen et une pension au moins égale au SMIC revalorisé, pour une pension complète ; la défense des pensions de réversions et leur déplafonnement dans le régime général ; la remise en place de la demi-part fiscale aux veuves et veufs, et de l'exonération de la majoration familiale. Les organisations ont envoyé une lettre ouverte à Michel Sapin pour demander audience sur les deux dernières revendications.

Mesures sécuritaires

État d'urgence. État de droit ?

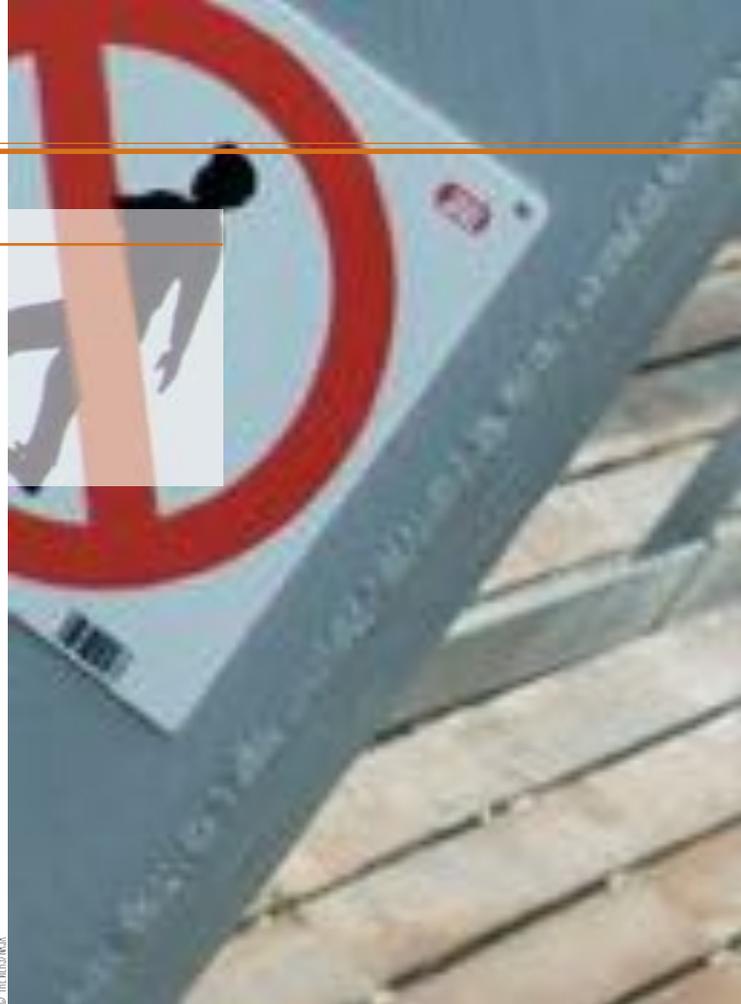
Déchéance de nationalité, modification de la constitution, reconduction de l'état d'urgence, projet de loi de procédure pénale, pouvoirs étendus de la police... Les réponses sécuritaires aux attentats du 13 novembre remettent en cause l'état de droit et les libertés fondamentales. Contre ces mesures, le collectif « Nous ne céderons pas ! » appelle à la mobilisation le 12 mars.

Le « truc » est bien connu. Déjà sous la III^e République, et en réponse à la vague d'attentats anarchistes des années 1890, le pouvoir avait mis en place une série de lois liberticides qui avaient alors été qualifiées par plusieurs pamphlétaires de « lois scélérates ». Ces lois portaient notamment atteinte à la liberté de la presse, permettaient les arrestations préventives, encourageaient à la délation... Autant de mesures contraires aux principes de base d'un État de droit qui « suppose deux choses: la séparation des pouvoirs, et la protection des droits » rappelait

en février dernier Marie-Laure Basilien-Gainche, professeure de droit public à l'université Jean-Moulin Lyon 3. En effet, un État de droit garantit les libertés fondamentales, l'égalité stricte des citoyens devant la loi, l'indépendance de la justice et préserve une stricte séparation entre les pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire).

Révision constitutionnelle

L'Assemblée nationale a entamé le 5 février dernier une révision constitutionnelle qui prévoit d'inscrire dans la constitution l'état d'urgence ainsi que la déchéance de nationalité pour les binationaux nés Français et reconnus coupables d'un « crime constituant une atteinte grave à la vie de la Nation ». Adoptée le 9 février dernier à 61 % par l'Assemblée nationale, cette modification devra recueillir les 3/5 de l'ensemble des voix du Congrès (Assemblée Nationale et Sénat) pour être inscrite réellement dans la Constitu-



tion. Selon le constitutionnaliste Dominique Rousseau, interrogé par *Médiapart* le 10 février, cette révision constitutionnelle est « totalement inutile » et « de simples lois auraient suffi ». En attendant le vote du Sénat le 22 mars, plusieurs questions sur le bien-fondé juridique et pour les libertés publiques se posent. Tout d'abord, la déchéance de nationalité – réservée aux seuls binationaux - interroge l'égalité des citoyens devant

la loi mais aussi la possibilité (et la gravité) de créer des apatrides. La plupart des grands textes internationaux s'y opposent. Cependant, la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, dont l'article 15 précise que « nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité », n'a pas de valeur contraignante dans le système juridique français car elle n'est pas ratifiée sous la forme d'une convention. Enfin, la constitutionnalisation de l'état d'urgence pourrait constituer une garantie quant aux dérives éventuelles si elle permettait un encadrement juridique, une limitation des pouvoirs de l'exécutif et une affirmation de ceux du parlement, estiment de nombreux juristes. Cependant « ce n'est absolument pas le cas ! » déplore Marie-Laure Basilien-Gainche.

Procédure pénale : un projet de loi en embuscade

Mais « pire que la prolongation de l'état d'urgence est le projet

« Ma vie a été bouleversée »



La publication début février par *Amnesty International* d'un rapport intitulé « Ma vie a été bouleversée » vient accuser le gouvernement de « violations des droits humains ». L'ONG montre que les mesures sont disproportionnées, discriminatoires et donnent peu de résultats concrets. Déplorant « des mesures d'urgence brutales, notamment des perquisitions de nuit et des arrêts d'assignation à résidence », le rapport estime qu'elles reposent « souvent sur la base de pratiques religieuses » et « bafouent les droits de centaines d'hommes, de femmes et d'enfants, qui en ressortent traumatisés et stigmatisés ». Plutôt gênant d'autant que le rapport recense « 3 242 descentes » qui ont débouché sur quatre enquêtes préliminaires pour des infractions liées au terrorisme et à 21 pour apologie du terrorisme « aux contours flous » précise le rapport.

Françoise Dumont : « L'état d'urgence n'apporte rien »



Françoise Dumont,
Présidente de la Ligue
des Droits de l'Homme.

Pour la LDH, quels sont les enjeux des débats actuels ?

En plus de la réforme constitutionnelle et la prolongation de l'état d'urgence, il y a aussi le projet de réforme de la procédure pénale qui inclut dans le droit commun des mesures spécifiques à l'état d'urgence. Il étend les possibilités de détention et d'assignation à résidence sur décision du préfet. Il s'installe ainsi une forme pérenne d'état d'urgence, illustrée par une logique commune de contournement du juge judiciaire.

Quel rôle pour la LDH dans un tel contexte ?

C'est un contre-pouvoir indispensable à la démocratie. La LDH entend de continuer à peser dans le débat pour faire obstacle à des projets qui portent germe la division de la société. Son action porte d'abord dans le champ judiciaire. Nous avons déposé un référé liberté et apporté un soutien aux QPC (Questions prioritaires de constitutionalité). Il y a plus généralement la volonté d'informer largement la société, de manifester notre opposition et de continuer à faire pression sur les parlementaires pour convaincre que l'état d'urgence n'apporte rien de plus sauf à contourner le juge. La France dispose déjà de l'arsenal législatif le plus développé d'Europe avec la loi sur la sécurité intérieure et une vingtaine de lois anti-terroristes. Les prises de position du Conseil de l'Europe et des commissaires européens aux droits de l'homme constituent d'ailleurs en la matière des points d'appui importants.

Comment peut-on qualifier la situation ?

C'est la question du fonctionnement de la démocratie qui est posée. Il ne faut pas oublier que la loi sur le renseignement était antérieure aux attentats de janvier et visait aussi le mouvement social et les lanceurs d'alerte. La loi du 20 novembre qui a modifié celle de 1955 ne vise plus seulement les activités suspectes mais aussi les comportements. Dans le même temps, le débat parlementaire, réduit à des arguments sécuritaires jouant sur la peur, a occulté les questions de la politique internationale française et du fonctionnement des services de renseignement. Il faut désormais que le débat démocratique reprenne ses droits et ne pas chercher à sacrifier les libertés sur l'autel d'une hypothétique sécurité.

Propos recueillis par Claire Guéville

Le 12 mars, « Nous ne céderons pas ! » aux mesures sécuritaires.

de loi de procédure pénale » déclarait le 4 février le défenseur des droits, Jacques Toubon, dans les colonnes du *Monde*. Ainsi, un certain nombre de mesures prévues dans la loi sur l'état d'urgence de 2015 devraient perdurer même lorsque l'état d'urgence, actuellement prolongé jusqu'au 26 mai, sera levé. Autant de mesures qui s'apparentent à un contrôle judiciaire mais qui sont décidées par le ministère de l'intérieur, le préfet ou le procureur... Or, « *c'est le juge judiciaire qui est garant des libertés individuelles* » rappelle Dominique Rousseau. Les assignations à résidence décidées pour « toute personne à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre public » seront ren-

dues permanentes par le projet de réforme de procédure pénale. De même, les perquisitions à domiciles « *de jour et de nuit* » pourront être ordonnées directement par le préfet ou le procureur tout comme la surveillance internet et téléphonique qui sera étendue. Enfin, les pouvoirs de la police seraient considérablement renforcés : fouille de bagages et de véhicules sur simple demande du préfet, contrôles d'identité hors suspicion de délit, détention d'une personne, même mineure et sans la présence d'un avocat... Assez inquiétant, d'autant qu'à aucun moment le texte ne donne de définition du terme « terrorisme » et que les formulations permettent de très libres interprétations.

« Nous ne céderons pas ! »

En outre, la mise en œuvre de l'état d'urgence au lendemain du 13 novembre 2015 a donné lieu à des nombreuses dérives qui « *ont causé toute une série de violations des droits*

humains » accuse un récent rapport d'Amnesty International (lire ci-contre). C'est pourquoi de nombreuses voix s'élèvent dans notre pays pour dénoncer ces entraves au principe d'État de droit qui risquent de considérablement réduire les libertés publiques de tous les citoyens. Le collectif national « Nous ne céderons pas ! », initié par la LDH et auquel participe la FSU, appelle à la mobilisation

partout en France le samedi 12 mars contre l'état d'urgence et la déchéance de nationalité. Cinq jours avant l'examen de la révision constitutionnelle par le Sénat, le collectif demande aux élus de la rejeter, estimant qu'il est « possible et nécessaire de se protéger du terrorisme sans remettre en cause les droits et les libertés ». ♦

www.nousnecederonspas.org

Vincent Martinez

Chômage

Négociations pour l'UNEDIC

La convention d'assurance-chômage de 2014 ayant été annulée par le Conseil d'État en octobre dernier (parce que les salariés abusivement licenciés devaient attendre jusqu'à six mois avant de toucher leurs allocations), les partenaires sociaux ont jusqu'au 16 mars 2016 pour négocier un nouveau texte. Les discussions s'avèrent difficiles dans un contexte de chômage durablement élevé.

L'assurance chômage procure un revenu de remplacement aux salariés involontairement privés d'emploi. Le montant et la durée d'indemnisation dépendent des dernières périodes travaillées, selon des règles régulièrement négociées par les représentants du patronat et des salariés en fonction de l'évolution de l'emploi et de la conjoncture économique.

Or, depuis 2008, le nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter (3,59 millions de demandeurs d'emploi sans activité en métropole fin 2015) tandis que la masse salariale



Les recettes de l'Unédic ne permettent pas de financer en totalité les allocations versées aux chômeurs.

progressive peu. Les recettes du régime de l'Unédic ne permettent donc pas de financer en totalité les allocations versées aux chômeurs, les points de retraite des allocataires, les aides au retour à l'emploi et la dotation de l'Unédic au budget de Pôle emploi. La dette cumulée pourrait ainsi atteindre 29,4 milliards d'euros fin 2016.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a laissé entendre que les allocations pourraient redevenir dégressives, malgré l'hostilité des syndicats.

La ministre du travail Myriam El Khomri a donc repris une proposition jusque-là défendue par le patronat et la droite. Surprise que « les politiques se permettent de dire ce à quoi on doit aboutir dans la négociation, alors que c'est du ressort des partenaires sociaux », la CGT a d'ores et déjà annoncé que c'était « une mauvaise mesure » qui n'avait aucun effet sur la baisse du chômage. Elle entend proposer de taxer davantage les employeurs ayant recours aux contrats précaires, principaux responsables, selon elle, du déficit du régime. ♦

Monique Daune

La culture mobilisée le 31 mars

Le 31 mars, l'intersyndicale culture (CFDT, CFTC, CGT, FSU, SUD, UNSA) lance une journée nationale de grève et de mobilisation pour l'arrêt des suppressions d'emplois (10 % des effectifs entre 2008 et 2015) et la création des postes nécessaires à l'accomplissement des missions du service public culturel dans des conditions de travail dignes. L'intersyndicale revendique aussi l'affirmation de la tutelle du ministère de la culture face à l'autorité préfectorale dans les DRAC et une réelle concertation quant à leur organisation alors même que la réforme territoriale met les services déconcentrés et les personnels sous pression. Considérant que ce qui touche les DRAC concerne tout le ministère, l'intersyndicale appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser pour la défense de leurs emplois et de leurs missions.

Établissements publics de l'environnement

Les agents mobilisés

À l'appel de leurs organisations syndicales (SNE-FSU, CGT, Solidaires, UNSA, FO), les agents des établissements publics de l'environnement (Parcs nationaux, ONEMA, ONCFS, Conservatoire du littoral) étaient en grève le 4 février dernier, à près de 60 %.

Une forte mobilisation qui avait pour objectif « une meilleure reconnaissance de la valeur professionnelle des agents », pour Jean-Luc Ciukiewicz, secrétaire général du SNE-FSU. En cause également, les incertitudes qui planent sur la future Agence Française de la Biodiversité (AFB), portée dans le projet de loi biodiversité qui devrait voir le jour cet été...

Les missions de ces personnels se sont fortement diversifiées et complexifiées ces dernières années : aux traditionnelles fonctions de police de la chasse

ou de la pêche, se sont ajoutées la préservation des espèces, l'appui aux politiques publiques, les expertises scientifiques et techniques, le développement local..., dans un contexte de restrictions budgétaires et de suppressions de postes. Or, les derniers projets du ministère ne prévoyaient de ne revaloriser que 150 agents (passage de la catégorie C à la catégorie B), sur les 4 000.

Pour se faire entendre et... voir, les personnels ont employé les grands moyens : ainsi, à Montpellier, siège probable de la future AFB, ils ont coloré les eaux du Lez en vert fluo (avec de la fluorescéine, un produit sans danger pour l'environnement). Des manifestations ont également eu lieu à Paris, Lyon et Nantes. ♦

Emmanuel Guichardaz

Emploi des jeunes

Des mesures inquiétantes

Les jeunes font partie des catégories les plus touchées par le chômage, avec un taux à 24,6 % pour les moins de 25 ans au troisième trimestre 2015.

En février, le gouvernement a décidé d'étendre à 19 nouveaux départements la « garantie jeunes », expérimentée depuis 2013. Ce dispositif concerne les jeunes de 18 à 25 ans qui ne sont « ni en emploi, ni en éducation, ni en formation d'un accompagnement », qui bénéficieront d'un accompagnement « intensif » réalisé par les missions locales, et d'une allocation (équivalente au RSA).

Mais c'est dans le projet de loi « travail » que l'on trouve des mesures inquiétantes. Ainsi, outre le découpage des diplômes professionnels en « blocs de compétences », il prévoit « l'assouplissement de la possibilité de dérogation au temps de travail pour les



apprentis » (journée de 8 heures, semaine de 40 heures) au motif de développer l'apprentissage pour « l'adapter au rythme de la communauté de travail dans laquelle il évolue ».

Par ailleurs, les dispositions sur la VAE (réduction de la condition de durée) pourraient détourner encore plus des jeunes de la formation initiale,

sans pour autant leur donner de garanties quant à leur qualification.

À noter cependant que l'apprentissage à 14 ans a été rejeté à la fois par la ministre de l'Éducation nationale et par l'Assemblée, lors de l'examen d'un projet de loi déposé par le député LR Christian Estrosi début février. ♦

Emmanuel Guichardaz

Santé

Quel usage du cannabis ?

Malgré un arsenal répressif, la France est l'un des pays d'Europe où l'usage du cannabis est le plus répandu. Les chiffres de consommation sont alarmants chez les jeunes alors que les conséquences sur la santé peuvent être irrémédiables.

41 % de la population a déjà fumé du cannabis en France contre 29 % aux Pays-Bas où il est légalisé. La prohibition est donc inefficace malgré les moyens humains et financiers considérables qu'elle mobilise. Elle rend difficile toute poli-

tique de prévention. Elle alimente surtout une économie souterraine difficilement contrôlable dont les effets vont bien au-delà du simple problème du cannabis. Elle augmente par ailleurs les risques sanitaires (usage de produits frelatés plus dangereux pour la santé).

À son congrès national, la FSU s'est donc donné un mandat d'étude pour renforcer ses analyses et faire d'éventuelles propositions alternatives à la prohibition.

Le pneumologue Bertrand Dautzenberg, président de l'Office français de prévention du tabagisme, avait donné quelques jours plus tôt ses recommandations pour une légalisation du cannabis permettant d'encadrer la consommation en réduisant les risques sanitaires. Quant au gouvernement, il ne serait apparemment pas hostile à ce que des taxes sur le cannabis viennent améliorer les recettes fiscales de l'État. ♦

Monique Daune

Extrême droite : l'envers du décor

Dans le cadre de leur campagne commune « Ensemble uni-e-s contre l'extrême droite » initiée en janvier 2014, les syndicats CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL se sont réunis le vendredi 2 octobre 2015 à Knutange en Moselle. À partir de témoignages de ce que vivent différents actrices et acteurs locaux, l'observatoire intersyndical des communes se reconnaissant d'extrême droite a ainsi poursuivi son travail pour exposer la réalité de leur imposture sociale dans l'objectif de mieux les combattre.
<http://www.fsu.fr/>

Notre-Dame-des-Landes

Parce que la FSU s'oppose aux chantiers incompatibles avec les objectifs de transition écologique, elle demande l'arrêt du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et refuse toute expulsion, en particulier celle des résidents historiques. C'est pourquoi elle s'est associée à la mobilisation du 27 février au cours de laquelle la FSU44 a demandé « une étude indépendante sur la viabilité de l'aéroport existant de Nantes Atlantique pour rechercher ses voies d'optimisation et améliorer sa desserte ».

Chiffres du chômage

Le chômage a baissé au mois de janvier... mais ce n'est pas une bonne nouvelle! En effet, cette baisse constitue une « anomalie », car elle résulte d'un « rebond inhabituellement fort » des radiations, et non d'une baisse réelle du nombre de personnes privées d'emplois. Une situation que le syndicat de la FSU, le SNU-Pôle emploi, explique notamment par la multiplication des obstacles pour que les chômeurs fassent valoir leurs droits : fermeture au public des agences l'après-midi, dématérialisation, avancée de la date limite pour l'actualisation des dossiers.

Fonction publique

Vers un compte personnel d'activité ?

Annoncé lors de la conférence sociale d'octobre 2015, le compte personnel d'activité (CPA) devrait être mis en place à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les négociations menées au niveau interprofessionnel sont arrivées à leur terme début février. Les organisations devaient décider de leur signature ou non de la « position commune » sur le CPA dans le secteur privé. Mais l'intégration de cette mesure dans l'avant-projet de loi « travail » rend cette échéance encore incertaine.

Concernant la mise en œuvre d'un dispositif aux objectifs comparables dans la Fonction publique, ce sujet n'est pas encore inscrit à l'ordre du jour de l'agenda social: une situation plus que regrettable pour la FSU qui avait demandé des négociations spécifiques sur ce point à l'occasion de la



Permettre à tous les agents d'accéder à une formation continue de qualité.

dernière Conférence sociale. Cela laisse entrevoir un cheminement se bornant à une transcription à la Fonction publique des principes définis pour le secteur privé, une approche qui risque surtout

d'être problématique: car la Fonction publique a ses propres dispositifs, une gestion statutaire des agents et des modes de fonctionnement liés aux missions que ces derniers exercent.

Pourtant, les comptes pouvant être intégrés dans le CPA existent actuellement: Droit individuel à formation (DIF), compte épargne-temps, compte personnel formation... Mais un bilan des dispositifs actuels est nécessaire: le DIF par exemple, pourtant accessible depuis 2007 n'est pas réellement mis en œuvre dans la Fonction publique, et tous les agents n'ont pas accès à une formation continue de qualité. Il importe par contre que cette mise en œuvre aboutisse réellement à une amélioration de leur situation. Une meilleure visibilité de ces dispositifs doit aussi être visée, pour que chaque agent puisse connaître les différentes possibilités qui s'ouvrent à lui, tant pour les mobilités choisies que pour les choix de carrière, ou encore pour concilier ses différents temps tout au long de la vie.

FGR-FP : poursuivre

La FSU regrette la décision prise le 19 janvier par le Se-Unsa de quitter la FGR-FP.

Instituée en 1936, la Fédération générale des retraités de la Fonction publique regroupe les retraité-es de la Fonction publique à travers les adhésions collectives de syndicats nationaux (FSU, UNSA, Solidaires, FAEN, FGAF) mais compte aussi des adhérents directs (5 807 en 2014).

L'association comptait près de 47 000 adhérents en 2014 dont 19 941 au titre des syndicats de la FSU et 17 310 pour l'Unsa, les autres organisations étant numériquement moins représentées (1 825 pour Solidaires, 1 392 pour FO...).

Depuis le congrès de Poitiers de 2014, le secrétaire général élu (Michel Salingue) est pour la première fois issu d'un syndicat national (Snuipp) de la FSU.

La FSU reste attachée au développement d'une association unitaire, pluraliste et combative. Une orientation confirmée par la commission exécutive extraordinaire de la FGR réunie le 2 mars.

La FSU veut aussi que des droits nouveaux soient intégrés à cette occasion, comme, par exemple, celui lié au statut des aidants familiaux.

Sans ouverture de négociations sérieuses, le risque est grand d'aboutir soit à une « usine à gaz », incompréhensible et donc sous-utilisée, soit à une coquille vide, faute notamment d'engagement budgétaire. La FSU refusera de se laisser enfermer dans un champ de discussion trop restreint. ♦

Emmanuel Guichardaz

Travailleurs sociaux : vers la catégorie A ?

Le texte du protocole d'accord sur les carrières et rémunération (PPCR) prévoyait enfin l'accès à la catégorie A des travailleurs sociaux. Il s'agit notamment des assistant-es de service social, des éducateurs-trices spécialisé-es et de jeunes enfants, des conseiller-es en économie sociale et familiale qui attendent, depuis plusieurs années et de nombreuses luttes, la reconnaissance de leurs qualifications au niveau II (Licence / Master) et de leurs fonctions (catégorie A type pour le secteur public, cadre pour le secteur privé).

Pour l'heure cependant, les propositions faites et le calendrier proposé sont loin de répondre aux revendications des personnels. En effet, la ré-ingénierie des diplômes deviendrait une condition préalable au reclassement des travailleurs sociaux en catégorie A, or cette exigence n'apparaissait pas dans le protocole PPCR. De plus, elle est mise en place depuis 2004, avec de nombreuses conventions passées entre les centres de formation et l'Université.

C'est pourquoi lors de la présentation du projet de décret commission statutaire du CSFPE le 9 février dernier, la FSU s'est abstenue. La ministre (de l'époque) s'est cependant engagée à lancer les travaux avant la fin de l'année 2016.

Loi déontologie

Le statut en suspens

Présenté en 2013 par Marylise Lebranchu, le projet de loi « déontologie », destiné à « apporter des modifications au statut général de la fonction publique », n'a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale qu'en 2015 et au Sénat seulement le 27 janvier dernier.

Des retards qui interrogent sur l'intérêt réel du gouvernement pour la Fonction publique d'autant que le dernier round parlementaire vient une nouvelle fois d'être repoussé... Car si le projet de loi initial réaffirme le statut et abroge plusieurs dispositions antérieures combattues par la FSU, son examen en procédure accélérée après plus de deux ans de sommeil a permis à des amendements parlementaires de modifier profondément les droits des personnels sans aucune concertation préalable. Ainsi, le texte actuel prévoit d'inscrire dans le statut une obligation de réserve, ce qui limiterait la liberté



Une obligation de réserve limiterait la liberté d'expression des fonctionnaires.

d'expression des fonctionnaires, même en dehors de leur service. Il rend aussi possible dans la FPE et la FPH une mise-à-pied de 3 jours sans réunion du conseil de discipline. Le Sénat a quant à lui réintroduit les 3 jours de carences sans traitement en cas d'arrêt maladie, la possibilité de recruter des

salariés de droit privé dans les groupements d'intérêt public (GIP) et le recours à l'intérim. Cette offensive contre le statut de fonctionnaire est similaire à celle menée actuellement contre le Code du travail. Pour la FSU, la construction statutaire est une garantie pour répondre aux exigences de service des usagers et porter l'intérêt général. ♦

Vincent Martinez

Loi « égalité » : menée sans concertation

Le projet de loi « Égalité et citoyenneté », annoncé suite aux attentats de 2015, veut renforcer la mixité sociale et lutter contre les discriminations, notamment en diversifiant les voies d'accès à la fonction publique (FP). Il prévoit notamment un allègement des conditions requises pour l'accès aux troisièmes concours de la FP. Une disposition qui mériterait d'être discutée plus amplement, ce que la FSU a demandé dans une note adressée au ministère. La FSU a aussi défendu les pré-recrutements pour les jeunes des classes sociales défavorisées, la suppression de la condition de nationalité, des mesures favorisant la réussite des assistants d'éducation (AED) tout en rappelant l'urgence de la situation des poly pensionné-es. Ce projet de loi, mené sans concertation, devrait être présenté en avril au Conseil des ministres.

Protection sociale

Regagner de la solidarité

Une campagne nationale lancée le 2 février par la Mutualité Fonction Publique porte sur le devenir de la protection sociale complémentaire des agents publics.

Rédigée avec les 8 organisations syndicales représentatives, la plaquette qui sera distribuée tout au long du 1^{er} semestre 2016 montre que le modèle de protection sociale solidaire que les fonctionnaires ont construit avec leurs mutuelles professionnelles est fortement menacé. Elle indique que l'État employeur

n'accorde en moyenne que 15 € par an et par agent (c'est même 2,2 € pour l'éducation nationale) quand les exonérations fiscales et sociales qui subventionnent les contrats collectifs dans le privé s'élèvent à 151 € par an et par salarié.

En permettant aux 4 millions de salariés, jusqu'ici assurés à titre individuel, de basculer dans un système de complémentaires collectives d'entreprises largement subventionnées, la généralisation au 1^{er} janvier 2016 des

complémentaires santé dans le privé induit un changement de paradigme dangereux à long terme. Elle laisse entendre que les complémentaires santé seraient le 2^e étage, obligatoire, de l'assurance maladie comme si les logiques étaient les mêmes. Organisée sur un mode solidaire (« Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins »), la sécurité sociale risque alors de se désengager davantage vers un système d'assurance complémentaire extrêmement

concurrentiel (où les opérateurs se livrent une guerre des tarifs et des offres pour se placer sur le « marché »).

Exiger une aide significative des employeurs publics pour favoriser l'accès de leurs agents à une complémentaire santé ne doit donc pas occulter la nécessité de reconquérir une assurance maladie obligatoire de haut niveau. Pour regagner de la solidarité là où la concurrence la fait reculer! ♦

Monique Daune

Réforme du collège À l'épreuve du réel !

A lors que la préparation de la rentrée 2016 est entrée dans sa phase concrète, les difficultés d'organisation et de répartition des enseignants confirme l'incohérence de la réforme. Après la promesse de 4 000 emplois sur deux ans dédiés à la réforme des collèges, « l'effort sans précédent » annoncé en décembre par le ministère avec 2 804 nouveaux postes d'enseignants pour ladite réforme mais aussi pour accueillir 37 600 élèves supplémentaires en lycée, c'est l'heure de vérité !

Aujourd'hui, les créations d'emplois seraient pour le ministère la preuve que sa réforme du collège est vertueuse. Mais la réalité des dotations met en évidence que cette réforme n'apporte aucun moyen d'enseignement supplémentaire dans les collèges, qu'elle est une réforme de structure qui diminue les horaires disciplinaires et supprime les options pour dégager les marges d'autonomie à se répartir localement.

Elle conduit aussi à un nouvel éclatement des situations entre académies et entre établissements. Les inégalités géographiques se creusent ! Par exemple, les classes bilingues



La réforme n'apporte aucun moyen d'enseignement supplémentaire dans les collèges.

sont maintenues à Paris quand 75 % d'entre elles disparaissent à Rouen. Dans les Bouches-du-Rhône, 25 collèges dont 15 en Éducation prioritaire ont un H/E (nombre d'heures d'enseignement par élève) en baisse et les dispositifs particuliers (bilingue, provençal,

classes européennes, classes musicales...) sont mis en concurrence, à Clermont-Ferrand les créations d'emplois dans les collèges ne se traduisent pas par des postes définitifs supplémentaires mais par des postes provisoires... Affichage conjoncturel ? Tour de passe-passe avec transferts de moyens des lycées vers les collèges ? Chaque rectorat tente à sa manière de colmater les brèches à mesure qu'elles s'ouvrent.

Dans le même temps, les enseignants découvrent les joies amères des négociations internes aux établissements dans le cadre de la préparation de rentrée. Qui aura un complément de service, qui verra son poste supprimé ? Il s'agit désormais de se répartir les fameuses marges d'autonomie dans un jeu pervers où, dotation contrainte oblige, le bonheur des uns fait le malheur

Collège 2016 Un an de mobilisation !

Et ça continue ! Le 11 mars 2015, la Ministre de l'Éducation Nationale présentait la réforme du collège en Conseil des Ministres. Après une grève nationale majoritaire et intersyndicale le 19 mai dernier, elle a fait le choix de passer en force en publiant le soir même au Journal officiel les textes de cette réforme. 11 juin, 17 septembre, 24 janvier, les grèves nationales, s'enchaînent, auxquelles s'ajoute la manifestation nationale du 10 octobre et pétition ! Mais la Ministre fait mine d'ignorer la contestation généralisée. Avec la mise en place des formations à la réforme, « l'opération grains de sable » organise localement le refus de ces « formations-formatages » par tous les moyens possibles. Dans 18 départements, la FCPE a rejoint le mouvement. L'intersyndicale appelle désormais à intensifier la mobilisation en mars pour rejeter une réforme de toute manière inapplicable.

des autres. Un enseignement de complément en latin peut permettre à un professeur de lettres classiques de ne pas perdre son poste mais privera un autre enseignant d'allègements d'effectifs. Entre les doublages, les éventuels co-enseignements et les enseignements de complément, il faut choisir ! Comment exiger ensuite un travail en équipe alors que le renvoi au local de l'organisation des enseignements érige la concurrence en principe de fonctionnement ?

Claire Guéville

Une réforme pédagogique ?

Le ministère voulait créer les conditions d'un électrochoc en bouleversant l'organisation des enseignements... Une réorganisation des cycles prévoit un cycle 3 s'étalant du CM1 à la 6^e et un cycle 4 se terminant en 3^e, avec la validation du socle commun. Les nouveaux programmes doivent s'appliquer tous en même temps à la rentrée 2016, à charge pour les équipes de définir localement les progressions de cycle. L'ensemble est articulé à une réforme de l'évaluation. L'horaire des élèves est ramené à 26 heures hebdomadaires pour tous les niveaux, accompagnement personnalisé (AP) et enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) compris. La mise en œuvre apparaît déjà comme impossible sauf à faire « comme si ». Ce sera donc moins d'enseignements mais en aucun cas du « mieux » !



© IREPS/ANAL

Calais

L'École laïque du chemin des dunes en sursis

L'École laïque du chemin des dunes est au centre des mobilisations qui dénoncent la décision de la préfecture concernant la « jungle » de Calais dont la destruction progressive a été réaffirmée par les autorités, après quelques jours de sursis qui avaient laissé espérer une issue plus heureuse. Cette école est d'abord l'œuvre de Zimako Jones, un réfugié nigérian qui voulait donner aux réfugiés un bagage minimum pour se débrouiller en français. Mais devant l'arrivée massive de familles, cette petite classe ne pouvait suffire. C'est alors qu'est intervenue Solidarité laïque, interpellée par un reportage du SNUipp : un appel à dons a été lancé, qui a permis de récolter suffisamment de fonds pour construire ce « complexe en palettes, qui compte deux classes, une infirmerie, une aire de jeux et une salle de réunion ». Des ONG s'impliquent également pour fournir l'électricité, des ordinateurs... Ici, des bénévoles se relaient quotidiennement pour proposer des cours de français, de langues étrangères ou d'alphabétisation, mais aussi

de l'éveil artistique ou des temps de loisirs pour les plus jeunes. L'inauguration, très médiatisée, de l'École laïque du chemin des dunes, le 6 février, avait été suivie d'une réaction des pouvoirs publics, dont l'absence jusque-là avait été amplement dénoncée. Les interventions ce jour-là réclamaient unanimement que ces enfants soient accueillis dignement par l'école de la République. Dans les jours qui ont suivi, le directeur académique de l'éducation nationale et la préfecture avaient promis

que l'école ne serait pas détruite et que des postes allaient être déployés par l'Éducation nationale sous la forme de 3 UP2A (des Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants), qui seront implantés à la rentrée 2016 et de manière provisoire, dans le Centre d'Accueil Jules Ferry.

Au moment où ces lignes sont écrites, la destruction d'une partie du camp est en cours. Que deviendra l'école, sinon un symbole, si le vide est fait justement autour d'elle ? ♦

Aline Becker

Psychologues : La FSU interpelle la ministre

La création du nouveau corps de psychologues de l'Éducation nationale reste fragile. L'annonce d'un report possible de la publication des textes réglementaires et donc de la mise en place du nouveau corps a conduit la FSU à interpeller la ministre en exigeant que « le décret statutaire et le lancement du concours soient sécurisés au plus tôt, sans possibilité d'ajourner ce grand chantier et les avancées positives qu'il porte, ni de revenir sur les recrutements prévus pour la session 2017. » Elle s'est également adressée publiquement à la ministre avec le « collectif des 9 », regroupant syndicats et associations professionnelles de psychologues. Ces interventions ont permis la reprise des travaux, notamment avec un groupe de travail le 14 mars pour élaborer les référentiels de compétences et de formation.

Les ELCO décriés

Parfois dans le collimateur du fait de soupçons de prosélytisme religieux, échappant pour une grande part au pilotage de l'éducation nationale, les enseignements de langue et de culture d'origine (ELCO) vont faire peau neuve. Proposés par certains consulats pour les élèves d'origines étrangères, ils étaient jusqu'à maintenant assurés hors temps scolaire par des enseignants recrutés et rémunérés par les pays d'origine (Algérie, Espagne, Portugal, Maroc, Italie, Croatie, Serbie, Tunisie, Turquie). Initialement destiné aux enfants de migrants pour à la fois conserver un lien avec leur pays d'origine et faciliter un possible retour, le programme concerne aujourd'hui des élèves pour la plupart français. Le ministère envisage d'intégrer la dimension ELCO dans l'école dès la rentrée 2016. Il s'agira alors de transformer progressivement les ELCO en sections internationales ouvertes à tous les élèves. Le programme s'étendra à tous les niveaux de la scolarité, de l'élémentaire jusqu'au lycée avec le souci d'assurer une continuité. Le ministère souhaite que les professeurs qui y enseignent soient co-recrutés par l'éducation nationale et qu'ils puissent être inspectés. Pour amorcer la mue des ELCO, les autorités françaises sont amenées à renégocier les accords passés. Le Portugal et le Maroc seront les premiers concernés pour une expérimentation à la rentrée.



© IREPS/ANAL

Réforme de l'orthographe ?

La prétendue réforme de l'orthographe qui a suscité de vives polémiques n'est autre qu'une application des « rectifications orthographiques » de 1990 dans les nouveaux programmes des cycles 2, 3 et 4 qui entreront en vigueur à la rentrée prochaine. Dans les faits, il s'agit d'une simplification de l'orthographe d'environ 2 400 mots, portant sur les accents circonflexes, les traits d'union et quelques anomalies. Pas de quoi parler d'une nouvelle réforme de l'orthographe, d'autant que l'utilisation de cette orthographe rectifiée était déjà évoquée dans les programmes de 2008.

Écoles de Marseille

Les ministres de la ville et de l'Éducation nationale ont demandé au préfet et au Recteur concernés d'évaluer les conditions de fonctionnement du service public d'éducation dans les écoles de Marseille. Il s'agit de faire face aux « urgences particulièrement criantes » et d'établir avec la mairie « un programme de travaux à moyen terme ». Ces mesures font suite à la lettre ouverte intitulée « Je nous accuse », écrite par une professeure des écoles des quartiers Nord, qui dénonçait l'état déplorable des écoles.

Guadeloupe

Le SNES-FSU de Guadeloupe réclame un « plan d'urgence » pour la construction d'établissements et d'équipements sportifs dans ce département qui scolarise 47 000 collégiens. Mise aux normes qui tiennent compte des contraintes sismiques, volcaniques et cycloniques, équipements pour la climatisation et la ventilation, aménagements de citernes pour pallier aux coupures d'eau qui se multiplient pendant la saison sèche, ouverture de cantines scolaires, réhabilitation du bâti... Le chantier est immense.

Voie professionnelle

Quelle revalorisation ?

À l'occasion des « journées nationales portes ouvertes des lycées professionnels » autour des 30 ans du baccalauréat professionnel, la ministre a annoncé fin janvier quelques mesures supposées revaloriser l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.

Après avoir subi une réforme brutale avec la mise en place du bac pro 3 ans, la perte de 5 000 postes d'enseignants PLP et sa mise en concurrence avec l'apprentissage, l'enseignement professionnel aurait effectivement bien besoin de revalorisation !

« La création de 1 000 postes pour les formations en alternance permettront de mettre en place 500 nouvelles formations dans les secteurs identifiés comme porteurs pour les jeunes » a annoncé la Ministre sans plus de précisions. Dans la foulée seraient mis en place des jumelages entre les collèges, les lycées profes-



Les propositions laissent de côté le problème récurrent des capacités d'accueil insuffisantes.

sionnels et les CFA... Alors que les liaisons entre collèges et LP existent déjà, y inclure les CFA ne peut donc viser qu'à augmenter la porosité entre le service public d'éducation et l'apprentissage. En outre, ces mesures sont assorties d'un dispositif d'orienta-

tion particulier qui institue une période de consolidation et de confirmation de l'orientation. Toutes ces propositions ne peuvent être qualifiées de plan de revalorisation alors qu'elles entretiennent la confusion avec l'apprentissage et laissent de côté le problème récurrent des capacités d'accueil insuffisantes. ♦

Claire Guéville

Lycées

Le bilan impossible ?

L'intersyndicale hostile à la réforme du collège a décidé de suspendre sa participation à partir du 25 janvier aux réunions sur le bilan des réformes du lycée. La réforme Chatel visait à mieux préparer les lycéens à la poursuite d'étude et faisait de l'autonomie des établissements un gage d'efficacité pour répondre aux besoins éducatifs locaux. Loin de remplir cet objectif, elle a même été contreproductive ! La globalisation des horaires met en concu-

rence les enseignements, l'accompagnement personnalisé et les enseignements d'exploration ne facilitent ni l'aide aux élèves en difficulté ni une orientation choisie. Le panel d'options tend à se réduire et les inégalités dans l'offre de formation se creusent d'un lycée à l'autre.

Le ministère refuse pourtant de tirer un bilan sincère et objectif de la situation et de discuter de modifications profondes afin de rompre

avec ces logiques. Les solutions envisagées se réduiraient à des « ajustements techniques » et entérineraient ainsi les principes d'une réforme dont les effets délétères sont patents.

Alors que le Ministère reconnaît les dysfonctionnements du lycée actuel, il veut malgré tout en préserver l'architecture pour aller jusqu'à l'ériger en modèle pour la réforme du collège. ♦

C. G.



Rentrée 2016

Les moyens manquent à la pelle

La répartition des postes dans le premier degré et des dotations horaires dans le second degré, pour la rentrée prochaine, apparaît comme un casse-tête. Malgré des moyens supplémentaires, tous les besoins ne seront pas couverts.

Dans les écoles primaires, 3 835 postes supplémentaires sont créés. Mais neuf départements ruraux touchés par la baisse démographique continuent à perdre des postes (Ardennes, Ariège, Aveyron, Haute-Marne, Lot, Mayenne, Nièvre, Haute-Saône, Sarthe). D'autres ont juste pu voir leur dotation gelée, dans le cadre d'une « convention ruralité » signée par les élus et l'administration.

Les créations ne permettent pas de combler les déficits des départements caractérisés par de grands centres urbains (Seine-Saint-Denis, Bouches-du-Rhône, Rhône, Loire-Atlantique, Gironde, Val d'Oise, Essonne, Nord...) et certains DOM (Mayotte, Guyane, Réunion).

Mais au-delà, pour alléger les effectifs, reconstituer les RASED, améliorer le remplacement, développer la scolarisation de moins de trois ans

et le plus de maîtres que de classes, les marges de manoeuvre sont bien étroites.

Du côté du secondaire les critères de répartition des quelques 2 804 créations prévues sont très différents d'une académie à l'autre. Confrontés à la réalité de moyens insuffisants et pour afficher une réforme des collèges qui ne dégrade pas la situation et doter les lycées à la hauteur de l'afflux des nouveaux élèves attendus, puisque partout les effectifs de classe sont prévus à la hausse, les recteurs font leurs choix... et pas toujours dans la plus grande transparence.

Ici ils décident de maintenir

les classes bilangues par une dotation spécifique, là de laisser les établissements libres de les financer sur les heures de marge, ailleurs... de les interdire. Ici les collègues REP+ découvrent des dotations qui ne leur permettent pas de maintenir les dispositifs mis en place depuis des années, là les dotations le permettent mais celles attribuées aux lycées conduisent à supprimer des options.

Du coup les CA sont souvent tendus, se tiennent parfois sans documents préparatoires, avec des refus de mettre aux voix des amendements ou contre-propositions. ♦

Aline Becker

Insécurité à Mayotte

Curieux département de Mayotte où c'est la Préfecture qui s'occupe d'engager des surveillants dans les collèges les plus en difficulté... alors que le Vice-rectorat est aux abonnés absents ! À l'issue d'une manifestation qui a rassemblé le 3 février dernier entre 600 et 900 enseignants et parents d'élèves, la Préfecture s'est engagée à résoudre les problèmes d'insécurité dans et aux abords des établissements scolaires. « La sanctuarisation des établissements scolaires est non négociable » a-t-il été rappelé. Elle souhaite solliciter davantage les CLSPD (Comités Locaux de Surveillance et de Prévention de la Délinquance) mais aussi renforcer les moyens humains, reconnus aujourd'hui comme très insuffisants.

EREA : Pas sans les PE éducateurs

S'appuyant sur une note de service de la DGRH, certaines académies ont décidé de mettre fin aux missions de nuit assurées par les enseignants en EREA et de les remplacer par des assistants d'éducation (AED) non préparés et non formés à la spécificité de l'internat éducatif. Ces transformations de postes, en cours depuis la rentrée dans l'académie de Grenoble, ont été annoncées par la suite dans celles de Toulouse, Bordeaux, Lyon et Poitiers. Ces décisions sont d'autant plus incompréhensibles et inacceptables, que le ministère avait brusquement interrompu il y a plus d'un an les discussions sur les EREA, la revalorisation des personnels et les formations CAPA-SH.

Face à cette situation, le SNUipp-FSU a engagé une démarche unitaire pour exiger le maintien de l'ensemble des missions des PE éducateurs exerçant en EREA et la réouverture du groupe de travail sur leurs obligations de service et leur rémunération. Pour soutenir les mobilisations en cours, le SNUipp-FSU a pris contact avec tous ses partenaires syndicaux, permettant ainsi une expression unitaire et une double demande, d'une part pour le maintien des moyens des EREA pour la rentrée 2016 ainsi que les postes d'enseignants éducateurs avec toutes leurs missions éducatives, y compris la surveillance de nuit et d'autre part pour la reprise en urgence du groupe de travail sur les EREA.



IR Deux nouveautés viennent de paraître

L'École sous presse *Médias, opinion et luttes sociales*



L'École sous presse interroge l'image de l'institution scolaire donnée par les médias dans ses contenus, ses règles et codes professionnels, ainsi que dans ses conditions et contraintes de fabrication.

L'analyse dégage les principales caractéristiques d'un véritable discours journalistique commun, par-delà même les différenciations éditoriales concurrentielles. Elle souligne ce qui rend ce discours, tout à la fois, indispensable et problématique, dans sa double fonction de mise en visibilité du monde et d'imposition de ses normes en lisibilité.

Au-delà de l'institution scolaire, se trouve posée la question des représentations sociales dans lesquelles se pensent et agissent nos sociétés.

La « crise de la presse écrite » devient le symptôme d'une fragilisation de l'ensemble des médias conduits à renoncer à leur mission fondatrice d'information générale des citoyens.

La ressemblance et les convergences des menaces et attaques pesant sur les enseignants, les chercheurs, les journalistes, les artistes et les créateurs – cibles paradoxales des sociétés (dites) de la connaissance, de la communication ou des loisirs – appellent de nouvelles solidarités.

Michel Deschamps a été membre fondateur et premier secrétaire général de la FSU, puis responsable des questions scolaires et enfin inspecteur général honoraire. Dans le cadre de l'Institut de recherches de la FSU, il anime le chantier « L'École et ses critiques ».

Demain le syndicalisme *repenser l'action collective à l'époque néolibérale*

Le néolibéralisme ne fait pas mystère de sa déclaration de guerre aux syndicats et du choix qui leur serait laissé : disparition ou soumission.

Cet ouvrage analyse les nouvelles conditions de l'action syndicale : mise en concurrence généralisée, mondialisation, individualisation des situations, « dialogue social » réduit à l'approbation de reculs sociaux imposés. Mêlant état des lieux et propositions, les auteurs invitent à dessiner un autre avenir du syndicalisme, où loin d'être voué à l'effacement, il jouerait pleinement son rôle de fédérateur de résistances et de ferment d'alternatives.

Cet ouvrage est un produit du travail collectif mené avec l'Institut de recherche de la FSU et plus particulièrement au sein du Chantier Politiques néolibérales et Alternatives syndicales auquel les auteurs participent.

Louis Marie Barnier, Jean Marie Canu, Christian Laval, Francis Vergne.



Bon de commande



Nom Prénom

Adresse

CP Ville

Tél.

	Quantité	Prix	Port 2 € /envoi	Total
L'école sous presse		15 €		€
Demain le syndicalisme		7 €		€

Toutes les publications de l'Institut sont sur www.institut.fsu.fr – Livres à commander à

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – E-mail : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Congrès FSU, défendre l'avenir

Du 1^{er} au 5 février dernier, la Fédération syndicale unitaire a tenu son 8^e Congrès national au Mans. Durant ces 5 jours, 850 délégué-es représentant les sections départementales, les syndicats nationaux et les courants de pensée ont débattu, amendé et adopté les textes qui définissent l'orientation de la fédération pour les trois années à venir.

Dossier réalisé par : Aline Becker,
Monique Daune, Claire Guéville,
Emmanuel Guichardaz, Vincent Martinez.

© THE PERSONAL

Ce congrès s'est tenu dans un contexte difficile mais passionnant, avec le paradoxe, montré par nombre d'enquêtes, d'une attente forte des salarié-es envers les organisations syndicales, alors que ces dernières sont fortement divisées et en difficulté pour offrir des perspectives. La FSU n'a pas échappé à cette tendance même si l'implantation et le dynamisme de ses syndicats n'en sont pas affectés. Ce congrès avait donc la lourde tâche de donner une nouvelle impulsion au syndicalisme que nous représentons, qui

allie contestations, propositions, négociations et actions, qui trace des perspectives de transformation sociale et est prêt à travailler avec toutes celles et ceux qui partagent cette ambition. Les travaux menés ont notamment permis de préciser les revendications de la fédération pour les services publics et la fonction publique, facteurs de justice et de cohésion sociale mais aussi instruments indispensables pour répondre aux besoins des populations. Au Cœur de ces enjeux, les personnels évidemment, qui s'engagent au quotidien et les questions relatives à la

...

reconnaissance professionnelle, à la rémunération et aux conditions de travail. Dans ce cadre, la réaffirmation d'une école de la réussite pour tous, les propositions que nous faisons pour sa transformation sont essentielles et le congrès a été l'occasion de réactualiser le projet éducatif de la FSU, trois ans après l'adoption de la loi dite de « refondation » de l'école de la République, mais aussi en pleine tourmente à propos de la réforme des collèges. Les questions de transition écologique, de droits humaines et de justice sociale ont fait l'objet d'un traitement tout particulier en cette année de COP 21, et la FSU s'est dotée d'engagements forts dans ces domaines. Elle poursuivra ses engagements pour préserver les libertés individuelles et collectives et donc lutter contre l'état d'urgence mais aussi mettre toutes ses forces dans la bataille contre la montée de l'extrême droite. Enfin, ce congrès s'est naturellement penché sur le fonctionnement de la fédération, son rapport avec les autres forces syndicales et a réaffirmé sa volonté de renforcer le travail intersyndical dans la durée, notamment en proposant la mise en place de groupes de travail thématiques. Du travail en perspectives, de « belles batailles » sur les services publics, l'emploi, les salaires, les libertés... la construction des propositions et des actions : pour paraphraser les mots de Woody Allen : l'avenir intéresse la FSU : c'est là qu'elle a l'intention de passer ses prochaines années !

Un congrès mobilisé pour construire des possibles



850 congressistes pour élaborer des alternatives à l'austérité.

Même s'il peut donner, pour les participants, l'apparence d'un conclave tant la densité des réunions et séances est grande, le Congrès national n'est pas « hors sol » : les textes préparatoires et les débats tiennent compte pour une large part du contexte, qu'il s'agit cependant de dépasser pour se doter de mandats pérennes.

L'année 2015 a d'abord été marquée par les attentats de janvier et novembre. La FSU, qui a été à l'origine d'un travail intersyndical autour des valeurs du « vivre et travailler ensemble », a souhaité que « toutes les boîtes soient ouvertes, y compris celles qui dérangent », selon les propos de Bernadette Groison à l'ouverture du Congrès. Concrètement, il s'agit de s'interroger, collectivement, sur ce qui fait – ou ne fait plus – sens commun dans notre société, sur ce qui nous unit. Le service public, l'école sont particulièrement interrogés dans ce cadre. La FSU ne peut évidemment se satisfaire des mesures sécuritaires (déchéance de la nationalité, état d'urgence...)

prises par le gouvernement et s'est exprimée en ce sens.

Le chômage, qui touche aujourd'hui plus de 5 millions de personnes dans notre pays sans qu'une « inversion de la courbe » durable ne soit en vue, est l'autre fait marquant de ces dernières années. 6 millions de familles survi-



vent grâce aux minima sociaux, 23 % de jeunes et 10 % des retraités vivent sous le seuil de pauvreté, et la précarité, les inégalités se creusent. La jeunesse est particulièrement touchée, notamment celle qui vit dans les quartiers ghettoisés. Comment, dans ce contexte, penser l'avenir ?

La multiplication des conflits sur la scène internationale, les guerres, la misère qui affectent une partie du Monde sont à l'origine de flux migratoires importants. La crise des migrant-es qui frappent aux portes de l'Europe vient nous le rappeler durement alors que notre pays se refuse à prendre sa part de solidarité nécessaire bien qu'il se prétende la patrie des droits de l'homme, et que des murs et des barbelés se construisent un peu partout.

La COP 21 que la France a accueillie en septembre dernier a montré que la société civile était de plus en plus préoccupée par les questions écologiques et environnementales, en témoigne le succès, malgré les restrictions liées à l'état d'urgence, des initiatives organisées dans le cadre de la Coalition Climat 21 dont la FSU était partie prenante.

Des alternatives à l'austérité

Le malaise de notre société est donc profond et la montée de l'extrême droite, en France comme ailleurs en Europe en sont une expression. Il faut cependant se garder de raccourcis trop faciles, et si le poids de la crise, le chômage et le sentiment de déclassement nourrissent ce vote, la difficulté à construire et présenter face aux politiques d'austérités des alternatives crédibles, la division des forces sociales progressistes et notamment du syndicalisme jouent également un rôle dans la désespérance d'une partie de la population.

Les congressistes ont donc eu à Cœur, au cours de ces 5 journées de travaux, d'apporter des réponses à ces défis : comment construire de l'espoir et du possible dans un tel contexte ? Quel projet pour la jeunesse, pour les services publics, pour les personnels ? Quel outil syndical, comment le rendre plus efficace ? Des enjeux forts pour ce 8^e congrès. ♦

L'ADN de la FSU

La Fédération Syndicale Unitaire est née après la scission de la FEN en 1993. Son congrès fondateur s'est tenu en mars 1994 à Mâcon (Saône-et-Loire).

Avec plus de 160 000 adhérents, La Fédération Syndicale Unitaire rassemble les personnels de la Fonction publique et de Pôle-emploi. Avec ses syndicats, elle est la première organisation syndicale de l'éducation mais est également implanté dans la recherche, la culture, l'environnement, la justice, la Fonction publique territoriale... Le fonctionnement de la FSU associe les syndicats nationaux, les sections départementales et les tendances. Ses statuts visent à favoriser la recherche de la synthèse en rendant impossible la domination d'un syndicat ou d'une tendance (toute décision requiert une majorité qualifiée de 70 % et aucune tendance nationale ne peut à elle seule disposer de plus de la moitié des sièges dans les instances).

La FSU s'est également dotée dans chaque région pluri-départementale d'un Conseil fédéral régional (CFR) chargé d'élaborer et de prendre les décisions concernant l'intervention et la représentation fédérales auprès des instances régionales.

Le Congrès national a lieu tous les trois ans. Chaque syndiqué est représenté à la fois par son syndicat et par sa section départementale. Les délégués des syndicats affiliés représentent la moitié des délégués au congrès. Aucun syndicat ne peut avoir



Une majorité de 70 % des votes est requise pour adopter les textes du congrès.

au congrès national plus de 49 % des délégués des syndicats affiliés.

Le Congrès est préparé en amont par un vote d'orientation fédéral auquel tous les adhérents des syndicats sont appelés à participer, un vote sur le rapport d'activité et sur les propositions statutaires, ainsi que par des congrès départementaux qui amendent les textes préparatoires.

Au Congrès national, une nouvelle version des textes avec les amendements retenus par les rapporteurs sont soumis à la discussion et à nouveau amendés. Les textes sont adoptés avec la majorité qualifiée de 70 %.

Des motions, ainsi qu'un texte « action » sont également adoptés.

Le nouveau CDFN issu du congrès élit le – ou plutôt la – Secrétaire Générale, ainsi que le trésorier et les trésoriers adjoints. ♦

Soutien aux « huit de Goodyear »

Le 4 février, le Congrès s'est interrompu quelques instants pour apporter son soutien aux 8 syndicalistes de l'entreprise Goodyear, condamnés à de la prison ferme alors même que les cadres « séquestrés » avaient retiré leur plainte.

Des manifestations similaires étaient organisées un peu partout en France.

La FSU n'accepte pas que l'on assimile la défense de l'intérêt des salariés à un délit. Il faut à l'inverse entendre la détresse sociale et y apporter des réponses. Elle demande l'arrêt des poursuites contre ces salariés.



Relever le défi de la démocratisation



Éducation, formation, culture et recherche au cœur des débats du thème 1.

Pour la FSU, l'éducation est la première réponse à apporter à la jeunesse. Cette jeunesse qui subit de plein fouet les dégradations sociales, les inégalités et les discriminations doit être au premier plan des priorités politiques.

Mais le discours gouvernemental ne se traduit pas par une transformation réelle du système éducatif qui lui permettrait de mettre un terme au poids des inégalités sociales sur la réussite scolaire. Pour la FSU, il est urgent d'engager une rupture franche avec les logiques à l'œuvre. S'engager pour la réussite de tous les élèves et redonner au service public d'éducation des axes forts et ambitieux sont les bases sur lesquelles la FSU décline son projet éducatif: remettre l'éducation, le bien commun de la nation, au cœur d'un projet de société progressiste, juste et solidaire et faire de la jeunesse une priorité.

Un manque de rupture dans les politiques éducatives

L'état des lieux du système éducatif se caractérise par un manque de rupture dans les politiques éducatives. Le bilan que la FSU fait des politiques éducatives de 2012 à 2016 revient sur la loi de refondation, la réforme du collège ou des rythmes scolaires, la réforme de la formation, de l'éducation prioritaire, la loi sur l'enseignement supérieur, pointant ainsi un certain nombre d'orientations contestables. Mais elle met surtout en avant ses conditions pour un système éducatif qui permette la réussite de tous les élèves et étudiant-es, dans le respect des métiers et des statuts des personnels.

Les attentats de 2015 ont placé l'école au centre des interrogations, faisant porter sur elle des attentes fortes. Si l'école ne peut résoudre à elle seule les profondes fractures de la société, elle doit faire vivre les valeurs de la République. Pour cela, la FSU rappelle la nécessité d'assurer une mixité sociale et scolaire. La mixité est source d'enrichissement et de réussite scolaire. Cela suppose donc une sectorisation repensée et des classes hétérogènes. La carte de l'éducation prioritaire doit quant à elle partir des besoins et non d'un quota prédéfini pour permettre à toutes les écoles qui en relèvent de bénéficier d'effectifs abaissés, de temps de travail en équipe et d'accompagnement par des équipes pluri-professionnelles. Pour ces équipes, qui doivent être au complet dans les écoles, les réseaux et les établissements, la FSU revendique des temps communs de concertation pour permettre un réel travail collectif et de prévention des difficultés.

Scolarité obligatoire à 18 ans

Dans un monde toujours plus complexe, où les savoirs évoluent, où l'accès à la connaissance se diversifie, l'élévation du niveau de qualification avec une scolarité obligatoire portée à 18 ans doit permettre à chacun-e de tirer parti de formations ultérieures tout au long de sa vie et au pays d'assurer son développement économique. L'école lieu de vie et de socialisation doit permettre à chacun-e de s'épanouir, de s'émanciper, d'expérimenter les règles de vie collective, de découvrir d'autres cultures, de

faire société. Mais à condition d'améliorer les conditions matérielles propices aux apprentissages. L'aménagement des espaces et des équipements sont déterminants pour un climat scolaire agréable tout comme l'amélioration des conditions de vie des étudiants. Réaffirmant que tous les jeunes sont capables de réussir et d'atteindre des objectifs communs dans une école inclusive, de la maternelle au supérieur, la FSU a réinterrogé les contenus et les pratiques pédagogiques, l'organisation des enseignements, pour lutter contre les inégalités et assurer la cohérence des parcours des élèves.

Des enseignants concepteurs de leur métier

Cela implique de travailler les liaisons à tous les niveaux de la scolarité. La FSU a fait le constat que le cycle CM1-CM2-Sixième ne peut pas fonctionner. Elle en demande la redéfinition, ainsi que des repères de programmes sur ce qui doit être enseigné en Sixième. Le conseil école-collège doit être repensé, en l'affranchissant de toute pression hiérarchique. Elle a par ailleurs insisté sur le développement des structures et dispositifs accueillant les élèves à besoins éducatifs particuliers, en tenant compte des besoins recensés. Le rôle des personnels est aussi au cœur du projet éducatif de la FSU. Concepteurs de leur métier, ils doivent pouvoir débattre et décider des choix liés à la conception et à l'organisation de leur travail en dehors de toute pression hiérarchique. Mais pour bien faire leur métier, les personnels doivent bénéficier de temps de concertation et de travail en équipe ainsi que des conditions de travail améliorées par des engagements budgétaires permettant d'abaisser les effectifs par classe, d'assurer le remplacement ou la formation continue. Enfin ils doivent bénéficier d'une formation initiale repensée leur permettant d'appréhender la complexité des enjeux de leurs actions. ♦

Fonction Publique, une idée moderne



La Fonction publique et ses agents à l'épreuve de réformes régressives.

Pour la FSU, les services publics sont une idée moderne. Les débats du thème 2 ont permis de préciser les impacts de la réforme de l'État sur les services publics et la Fonction publique. Les analyses convergent pour dénoncer des réformes qui vont conduire au recul de l'État, à l'accroissement des inégalités, à une dégradation des missions et de leurs conditions d'exercice. La réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE), les trois volets de la réforme territoriale (lois MAPTAM et NOTRe), la nouvelle carte des régions et la revue des missions participent d'une régression car elles organisent la

concurrence entre et au sein des territoires. Or, les territoires ont besoin de solidarités nouvelles pour permettre le développement de services publics alliant cadrage national et proximité. Cela passe par le renforcement du rôle de l'État qui doit garantir la qualité et l'égalité d'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire. La FSU poursuivra ses actions de défense des services publics en recherchant l'unité d'action la plus large avec toutes les organisations syndicales et aussi dans le cadre du collectif « convergence des Services publics ». La reconfiguration des instances régionales (CESER, CRE-FOP), inévitable du fait de la nouvelle carte des régions, doit être l'occasion d'en démocratiser le fonctionnement.

Les personnels de la Fonction publique et des services publics

Le statut des fonctionnaires est contesté de plus en plus ouvertement et diverses propositions de loi remplacent le statut par le contrat. Dans cette conception, les chartes de déontologie visent à définir des obligations particulières pour les agents publics. La FSU continuera d'explicitier le sens des obligations des fonctionnaires qui comportent notamment le respect des valeurs d'égalité, de laïcité; leurs droits favorisent un exercice impartial. Obligations et droits des fonctionnaires sont ainsi des garanties pour les citoyens sur l'ensemble du territoire. Dans une logique de performance

et de diminution des dépenses publiques et sociales, notamment au travers du glissement vers des logiques managériales et en particulier du nouveau management public (NMP). Les personnels subissent un climat de dévalorisation de leur travail et du sens de leurs missions. Pour la FSU, ces orientations délétères doivent être abandonnées pour créer davantage de collectif. Cela passe par une évaluation concentrée sur les activités de service et déconnectée de l'avancement de carrière et de rémunération. L'intervention syndicale au sein des instances consultatives, et le développement des CHSCT sont des points d'appui essentiels pour contrecarrer des pratiques qui fragilisent les personnels et dégradent le service public.

Revaloriser les carrières

Pour les salaires, la revalorisation du point d'indice et la reconstruction de la grille indiciaire sont des priorités. Dans la suite de PPCR, il faut peser pour des carrières revalorisées, parcourues sans obstacle de grade. C'est une condition impérative pour obtenir des mesures pour tous. La FSU s'opposera donc à des modalités de changement de grade construites sur l'opportunité des emplois occupés ou sur la conviction de la hiérarchie. Dans le même temps, combattre la précarité demeure indispensable. Si les situations sont diverses, les convergences pour l'action revendicatrice sont claires: droit au réemploi, à un temps complet, à une rémunération et à un plan de titularisation rapide.

Enfin, La FSU réaffirme son attachement au code des pensions, au droit pour tous à la retraite dès 60 ans avec un taux de remplacement de 75 %, basé pour les agents publics sur les 6 derniers mois. Elle demande l'abrogation du système de décote/surcote, un minimum garanti. En l'absence de droits nouveaux, la référence des 37,5 années pour une retraite est incontournable et reste une revendication forte. ♦

Égalité professionnelle femmes-hommes

Le protocole sur l'égalité professionnelle des hommes et des femmes dans la Fonction publique a été signé par la FSU et toutes les autres organisations syndicales en mars 2013. Depuis, cela s'est traduit par l'obligation pour les administrations de produire un rapport de situation comparée comme il existe dans le secteur privé et la mise en place de plans d'action. Concrètement, les progrès semblent encore bien limités. La réduction des écarts en matière de rémunération, de carrière, d'accès aux postes d'encadrement, de retraite n'est pas significative et, trop souvent, l'administration n'est pas en mesure de fournir les statistiques demandées. La FSU s'est engagée à mener une réflexion sur la mise en place de dispositifs de compensation de carrière, dans les situations de carrière ralentie. Elle met à l'étude une analyse juridique permettant de contraindre l'employeur public à vraiment mettre en application les textes réglementaires existant sur l'égalité professionnelle.

Urgence démocratique sociale et climatique



Face aux crises actuelles, les mobilisations doivent imposer des réponses sociales répondant aux besoins des peuples et aux exigences climatiques.

Dans la première partie du thème 3 (solutions porteuses d'avenir à la crise climatique et écologique), les débats se sont essentiellement centrés sur deux questions. L'urgence à « initier au plus vite un scénario de sortie » du nucléaire, et l'instauration d'une fiscalité écologique qui ne pénalise pas les ménages modestes.

Dans la 2^e partie (sur les alternatives à l'austérité), le congrès a dénoncé l'instrumentalisation de la dette pour imposer des politiques insoutenables pour les peuples et rappelé sa demande d'annulation des dettes illégitimes. Il a réaffirmé la nécessité de réhabiliter la dépense publique pour répondre aux besoins sociaux et les grands principes d'une Europe des peuples qui reste à construire.

Aux choix contre-productifs en France de la « politique de l'offre », du pacte de responsabilité et du CICE..., la FSU continue d'opposer son projet alternatif en matière de fiscalité (pour couvrir les dépenses publiques utiles tout en opérant une redistribution des richesses), de financement de la protection sociale (pour revenir sur les régressions opérées et garantir des droits protecteurs en matière de santé, de retraites, de politique familiale...). Tout en soulignant la nécessité de mener campagne pour convaincre que ces propositions sont crédibles.

Réhabiliter l'impôt

Le texte montre ainsi qu'il y a urgence à réhabiliter l'impôt dans le cadre d'une grande réforme visant à construire une société plus juste et solidaire. La FSU s'est en outre donné un mandat d'étude sur le prélèvement à la source comme sur le quotient conjugal et le quotient familial qui méritent d'être questionnés vu leur effet anti-redistributif. Elle entend aussi ouvrir le débat sur une nouvelle baisse du temps de travail après le passage aux 35 heures, la sécurité sociale professionnelle, la création d'un revenu minimal de base... Une motion pour la défense et la reconnaissance du travail social a par

ailleurs été adoptée à une très large majorité du congrès.

Dans la 3^e et dernière partie, le texte réaffirme l'engagement fort de la FSU à défendre les droits humains et les libertés publiques. Les questions d'actualité brûlante (prolongation de l'état d'urgence, son inscription dans la constitution, déchéance de nationalité, projet de réforme pénale) ont aussi fait l'objet d'une motion (adoptée à l'unanimité) dénonçant une dérive sécuritaire, réclamant la levée de l'état d'urgence et appelant au rassemblement du 5 février devant l'Assemblée nationale. La FSU a déjà un mandat sur le droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections locales mais, après le vote d'un amendement qui a obtenu 52 % des voix mais pas la majorité requise de 70 %, elle a décidé de mettre en débat la perspective d'étendre ce droit à toutes les élections.

Vivre libres et en paix

Le texte rappelle également le droit des peuples à vivre libres et en paix et donc le soutien de la FSU à toutes les personnes qui subissent les crimes de « l'État Islamique » ou de régimes répressifs (en Syrie, Turquie...). Le congrès a revendiqué un traitement digne des réfugiés et de toutes les migrant-es. Un paragraphe spécifique rappelle par ailleurs les mandats « historiques » de la FSU concernant la Palestine.

Le thème 3 comportait par ailleurs deux zooms. Celui sur les « droits des femmes » a conforté les mandats précédents de la FSU alors que le plafond de verre existe toujours malgré les avancées et que des régressions apparaissent. Il rappelle que rien n'est jamais acquis. L'autre rappelle que la FSU ne se résout pas à ce que le Front National puisse apparaître comme une alternative à la situation actuelle et qu'elle poursuit le travail engagé avec d'autres contre les idées, les pratiques et le programme de l'extrême droite. ♦

Laïcité

À la fin du thème 3, le congrès a voté un texte relatif à la laïcité qui avait été travaillé dans une commission ad hoc parce qu'il était transversal à tous les thèmes du congrès. Ce texte réaffirme l'attachement de la FSU au contenu de la loi de 1905 et aux fondements mêmes d'un principe qui permet le « vivre ensemble » et l'émancipation de chacun-e. Il condamne toute instrumentalisation du débat sur la laïcité à des fins de stigmatisation ou d'exclusion. Il rappelle notamment le rôle déterminant de l'école pour faire vivre la laïcité et sa revendication d'unification du système éducatif d'enseignement dans un service public laïque d'éducation intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat.

Perspectives syndicales



Comment développer un syndicalisme unitaire dans le contexte actuel ?

Le thème 4 traite des perspectives pour le syndicalisme français et du rôle de la FSU, aborde des questions de fonctionnement interne mais se penche aussi sur l'implication de la fédération à l'échelle internationale.

La 1^{re} partie analyse le contexte social afin d'envisager comment créer les conditions du développement d'un syndicalisme unitaire porteur d'alternatives et de propositions. Elle part du constat que la crise économique, écologique et sociétale perdure et aggrave les inégalités, le chômage, la précarité, la rémunération et les conditions de travail des salariés, ce qui participe « d'une montée forte et très inquiétante de l'extrême droite » souligne le texte final du congrès. Cependant, « des alternatives à l'austérité sont possibles » et le syndicalisme doit travailler à les rendre crédibles pour « reconstruire un rapport de force plus favorable au mouvement social ». Concernant le paysage syndical français, le congrès regrette son émiettement, marqué par des taux de syndicalisation trop faibles et une capacité de mobilisation amoindrie. Par ailleurs, les analyses, les orientations et les stratégies syndicales divergent et l'unité se limite souvent à une unité d'action. Malgré ces constats, la FSU réaffirme la nécessité de réunir les conditions d'un rassemblement du syndicalisme de transformation sociale et à terme d'unification du mouvement syndical.

Renouveler les instances fédérales

La 2^{de} partie du thème 4 traite de l'organisation interne de la fédération (sections départementales, CFR, fonctionnement et moyens, communication, publications, formation...) et de sa représentation dans les instances. Elle s'interroge notamment sur les conséquences de la réforme territoriale sur sa propre structuration, ses moyens de fonctionnement et sa représentativité alors que de nombreuses instances de concertation et de négociation « ne fonctionnent pas de manière satisfaisante ». Devant les enjeux de renouvellement, de rajeunissement et d'élargissement des équipes militantes, le congrès

estime important de faciliter l'engagement de toutes et tous. Notamment, l'engagement de la FSU dans la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes lui impose d'agir concrètement pour améliorer la féminisation de ses instances où les femmes sont encore trop souvent minoritaires. Les mécanismes statutaires ou des politiques volontaristes de plusieurs syndicats de la FSU doivent alimenter les débats dans la fédération (fonctionnement collégial, limitation des mandats...). Enfin, le « syndicalisme retraité-es », suite logique du syndicalisme des personnels actifs, doit pouvoir vivre activement au sein des SFR et de la SFRN.

Un engagement international

La dernière partie aborde la place de la FSU au niveau international et traite des questions allant de son adhésion aux organisations syndicales internationales à sa place dans les mobilisations altermondialistes que la FSU estime complémentaires. La FSU doit encore consolider ses liens avec les syndicats internationaux pour que ses demandes d'adhésion à la Confédération européenne des syndicats (CES) comme à la Confédération syndicale Internationale (CSI) aboutissent. La FSU a participé aux deux derniers forums sociaux mondiaux (FSM) de Tunis en 2013 et 2015 où elle a organisé des ateliers sur les services publics et s'est investie dans les nombreux thèmes discutés. Le succès de ces FSM doit maintenant déboucher sur des propositions alternatives construites en commun avec des partenaires syndicaux et associatifs. Lors du congrès du Mans, la FSU a aussi décidé d'élargir et d'améliorer l'efficacité de ces actuelles activités de coopération : au Sénégal, avec le Mouvement des femmes de la CSA pour faire émerger le leadership féminin, mais aussi en Tunisie avec Solidarité laïque dans un programme concerté auprès des populations les plus vulnérables, ou encore en Haïti pour renforcer les capacités des organisations syndicales. ♦

Élections professionnelles 2014

En 2014, l'ensemble des personnels de la Fonction Publique ont élu leurs représentants syndicaux. Si le paysage syndical n'a pas été radicalement modifié, la participation (52 %) est restée trop faible. Le vote électronique et le faible investissement de l'administration peuvent expliquer cette abstention mais « l'impuissance du syndicalisme à obtenir des améliorations significatives ont sans doute pesé également » indique le texte final du congrès du Mans. Afin de pouvoir reconquérir sa place de première fédération de la Fonction Publique d'État et gagner sa représentativité dans la territoriale, la FSU estime devoir encore améliorer sa visibilité en tant que fédération et obtenir « des améliorations dans le domaine du travail, des carrières et des rémunérations, en s'appuyant sur des mobilisations construites avec les personnels ».

Littoral atlantique

Contre vents et marées

Les tempêtes Lothar, Xynthia, Klaus mais aussi les vingt-huit événements qui se sont succédés entre décembre 2013 et 2014 sont restés dans les mémoires. Au-delà des dégâts considérables et parfois des drames humains qu'ils ont provoqués, ils ont conduit à s'interroger sur la gestion des risques naturels sur le littoral atlantique.

La forte médiatisation, les images spectaculaires peuvent laisser penser que nos côtes sont de plus en plus menacées. Si les effets du réchauffement climatique, et notamment la montée du niveau des eaux de mer ne sont plus contestables, le phénomène des tempêtes hivernales n'est pas récent. Apportées par le jet-stream, ce courant d'air qui souffle entre 100 et 400 km au-dessus de l'Atlantique, les dépressions qui naissent sur l'océan nous arrivent de plein fouet durant cette période.

Les phénomènes qui y sont associés sont de deux ordres : la submersion marine, une inondation temporaire de la zone côtière par suite de rupture des digues ou de leur franchissement par les vagues, et l'érosion côtière, qui modifie sensiblement et durablement le trait de côte, en emportant des quantités importantes de sable et sédiments qui ne sont pas compensés par les apports naturels.

Ces événements n'ont pas toujours eu les conséquences que nous connaissons aujourd'hui. En effet, jusque vers le milieu du XVIII^e siècle, le littoral était perçu comme un milieu hostile, et, de ce fait, très peu peuplé en dehors des zones portuaires.

Or ces territoires côtiers sont devenus, en plusieurs décennies, de plus en plus attractifs. La densité de population y est maintenant deux fois plus



élevée que dans l'arrière-pays, et une fois et demie plus forte que la moyenne nationale. « L'haliotropisme », ou l'attrait pour les régions maritimes ne se dément pas et apporte avec lui un essor important de l'urbanisme, mais aussi

son lot d'activités économiques (principalement axées sur le tourisme) et la construction des infrastructures (réseau routier, lignes à grande vitesse...) qui s'ajoutent aux implantations plus traditionnelles (agriculture, conchyliculture, activités portuaires ou industrielles...).

Face aux aléas naturels, le littoral atlantique devient donc de plus en plus sensible. Le drame de la Faute-sur-mer en est une tragique illustration : dans la nuit du 27 au 28 février 2010, la tempête Xynthia provoque une submersion marine qui a piégé 47 habitants, essentiellement dans un lotissement récent construit derrière la digue. Les victimes sont surtout des personnes âgées, des « néo-littoraux » venus chercher le calme et la douceur de vivre du bord de mer...

Les CESE de l'Atlantique mobilisés



« Renforcer la culture du risque au sein de la population littorale des territoires atlantiques » : Les Conseils économiques, sociaux et environnementaux (CESE) des régions atlantiques (Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes) se sont mobilisés en vue de cet objectif, pour accompagner les évolutions du littoral et émettre certaines préconisations en publiant un rapport en septembre 2015*.

Une implication de la société civile à laquelle la FSU a pris toute sa part, puisque Didier Hude, représentant de la FSU et lui-même issu d'une famille de marins, en était le co-rapporteur. Les CESER vont se retrouver en mars pour reconduire une étude sur les enjeux fonciers littoraux combinés aux risques sur 2016 et 2017.

*<http://www.cesr-poitou-charentes.fr/Submersion-marine-et-erosion-cotiere-Connaitre-prevenir-et-gerer-les-risques.html>



L'attrait pour la mer ne se dément pas et apporte avec lui un essor important de l'urbanisme, mais aussi son lot d'activités économiques.

Comment se prémunir de tels risques ? Depuis la prise de conscience du début des années quatre-vingt-dix, un grand nombre d'outils ont été conçus. Ainsi le Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) ou inondation (PPRI), déclinaisons des Plans de prévention des risques naturels (PPRN) instaurés par la loi Barnier de 1995, doivent permettre de mettre en place diverses mesures contraignantes dans les zones concernées, allant de l'interdiction de construire à l'imposition d'aménagements spécifiques. Mais leur mise en œuvre se heurte à la multiplicité des acteurs (État, services déconcentrés, collectivités locales...)

et à la complexité réglementaire. Le rapport des CESE de l'Atlantique (voir encadré) dénonce ainsi « l'imbroglio de la gouvernance » pour la gestion des risques. Or les pressions sur le terrain sont nombreuses : importance du tourisme pour l'économie locale, présence ou projets de lotissement, installation d'entreprises...

En matière de sécurité des personnes et des biens cependant, c'est l'État qui est compétent. Mais celui-ci transfère peu à peu ses responsabilités vers les collectivités locales, avec des conséquences financières importantes pour ces dernières, et le risque de choix cornélien entre politique de développement et stratégie de prévention des risques. Ce scénario conduit parfois à des aberrations, comme la

Denis Mercier : « Accepter la mobilité du trait de côte »



Denis Mercier,
Professeur de
géographie physique -
Université Paris-
Sorbonne (Paris IV)

Le littoral atlantique est-il confronté à plus de risques naturels qu'auparavant ?

Le nombre de submersions marines n'est pas plus important aujourd'hui qu'avant. Les travaux des historiens montrent qu'il y a en moyenne un événement majeur par génération. Cependant, les impacts des submersions marines sont plus grands qu'avant, car la composante humaine du risque, c'est-à-dire l'exposition des biens et des personnes, est plus importante aujourd'hui. Le nombre de personnes qui vivent sur le littoral atlantique a fortement augmenté par accroissement naturel de la population (solde naissances-décès positif) et par l'arrivée de nouveaux habitants, notamment des retraités (solde migratoire positif). De surcroît, l'accroissement du nombre de résidences principales et secondaires participe à l'augmentation des enjeux exposés au risque de submersion marine.

Les moyens de lutte actuellement utilisés (enrochements, digues...) sont-ils efficaces ?

Les digues sont onéreuses, inefficaces, car faillibles, et dangereuses. Surtout, elles introduisent un sentiment erroné de sécurité pour les populations qui vivent derrière ces ouvrages. Par ailleurs, les enrochements ne sont pas une solution durable pour lutter contre l'érosion.

A terme, faut-il revoir notre rapport au littoral ?

Il faut accepter la mobilité du trait de côte comme un fait de nature et adapter nos comportements en conséquence. La colonisation du littoral des décennies passées a montré que cette politique pouvait, hélas, être dangereuse pour les populations face au risque de submersion marine. Il faut surtout intégrer l'élévation inéluctable du niveau de la mer, dans le cadre du réchauffement climatique, dans la gestion et l'aménagement des espaces littoraux.

construction « d'épis », ces avancées rocheuses qui fleurissent sur le littoral, et censées protéger les plages et préserver leur ensablement, mais qui ne font en fait que déporter le problème en amont ou en aval, vers une autre commune. L'intercommunalité devient donc un enjeu majeur, pour articuler gestion des risques et urbanisme sur le long terme, dans une perspective de développement durable, tout comme l'implication de la société civile et des organismes de recherche. Mais au-delà de ces plans de

prévention et de gestion, c'est sans doute une tout autre conception de notre rapport aux aléas naturels qui s'impose peu à peu : le trait de côte n'a jamais été constant au cours de l'histoire, et le littoral est un milieu qui résiste à son artificialisation. Et ce d'autant plus que les scénarios du réchauffement climatique prévoient une élévation du niveau des mers de 20 à 60 cm d'ici 2100, ce qui implique de renoncer à une partie de l'occupation du bord de mer... mais sommes-nous prêts à l'accepter ?

Emmanuel Guichardaz

Persona au Quai Branly

Avec *Persona*, étrangement humain, ce n'est pas tant voir comment l'humain a développé son identité que propose le musée du Quai Branly mais plutôt voir comment depuis très longtemps il s'est interrogé sur ce qui fait son humanité. Une interrogation infinie, puisque l'objet des recherches est le chercheur lui-même. Mais une interrogation qui, au gré des époques, des sociétés et des avancées dans la connaissance, a suscité de nombreuses trouvailles. Puisés dans les collections du musée, des centaines d'objets ont été réunis sous la commissariat de deux anthropologues, Emmanuel Grimaud et Anne-Christine Taylor-Descola, pour retracer un chemin parcouru d'expérimentations, toujours étranges, des plus sensibles aux plus scientifiques.

L'homme a très vite su capter des sons évoquant une présence invisible. Il a très vite sculpté des visages dans la pierre ou dans le bois qui lui ont renvoyé une étonnante « humanité ». « Dans de nombreuses cultures, les objets ont souvent un statut plus proche de celui d'une personne » rappelle Emmanuel Grimaud. Et le musée du Quai Branly regorge de ces « objets vivants ». Dans les conditions d'isolement extrême, des visions hallucinogènes sont venues troubler son esprit. Il n'en a pas fallu davantage pour lui donner envie d'observer ces phénomènes, les conditions dans lesquelles ils apparaissent et, par là-même, utiliser la technique et son imaginaire pour tenter de les reproduire. L'invention de l'électricité et de la photographie au XIX^e siècle a permis des grandes avancées en la matière. Aujourd'hui, les avancées techniques approchent au plus près la reproduction de la forme humaine, voire une autonomie créant l'illusion d'une humanité.

Le parcours s'achève avec des créatures bien étranges, qui parlent, voient, bougent, ressemblent à leur créateur, naviguent dans les musées. Mais que sont ces robots ? Quelle intelligence ont-ils ? Quelle est leur part d'humanité ? Les questions nous troublent encore en ce XXI^e siècle. *Persona* étrangement humain, jusqu'au 13 novembre, Musée du quai Branly



Circulation(s), festival photo

Cet extra-terrestre surgissant devant un papier peint rose fleuri s'appelle Robert Maurice Debois. Son créateur, Brice Krummenacher, est l'un des photographes invités du festival de la jeune photographie européenne *Circulation(s)* qui revient au Centquatre à Paris du 26 mars au 26 juin. Cette sixième édition fera découvrir 46 jeunes talents, tous sélectionnés par un jury suite à un appel à candidatures international. À leurs côtés, plusieurs invités, des artistes, une galerie, et une prestigieuse marraine Agnès b. Il sera difficile d'échapper à l'événement qui s'étendra dans plusieurs stations de métro, dans les gares parisiennes, de l'Est et du Nord.



© BR

Umberto Eco, l'ultime roman

Le nom de la rose fut un des plus fameux bestsellers de son époque, avant son adaptation au cinéma. Umberto Eco s'est éteint vendredi 19 février à Milan, la ville où ce professeur de philosophie enseigna la sémiotique. Sa création littéraire portera les signes de ces études et de ce sourire amusé, un brin désabusé, qu'il portait sur le monde. Son dernier opus Numéro Zéro (Grasset) s'articule autour de l'équipe de losers recrutés pour la rédaction d'un nouveau quotidien, d'une énigme sur le décès de Mussolini et d'une relation entre un quinquagénaire et une trentenaire. Sémiotique, complot et amour sont les trois ingrédients de ce roman où la presse est disséquée.



© BR

Un Prix Littéraire Charlie Hebdo pour les 12-22 ans

Charlie Hebdo lance pour la première fois, un concours national pour les 12 – 22 ans. Collégiens, lycéens et étudiants sont invités à composer sur le sujet « Et si on remplaçait le bac par... ». Un seul objectif : faire rire le jury Charlie ! Les textes seront soumis à un premier jury, réuni par Charlie Hebdo, qui désignera ses 10 finalistes « coups de cœur ». Le public départagera ensuite les écrivains en herbes du 12 au 26 mai pour créer le podium final.



© BR

Les lauréats se verront remettre une récompense lors d'une cérémonie organisée par la rédaction le 8 juin 2016. Renseignements et inscriptions sur www.leprixcharlie.fr

Dada a cent ans

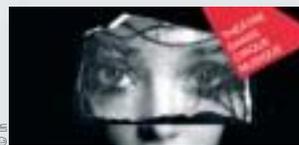
Le mouvement dadaïste, né en 1916 au Cabaret Voltaire de Zürich, est célébré toute l'année dans sa ville natale. Actuellement, et jusqu'au 28 mars, le Musée national accueille Dada universel, une exposition qui retrace l'ensemble du mouvement. Le Kunsthau a lui mis en salle le projet jamais réalisé de Tristan Tzara de resituer le mouvement sous l'appellation Dadaglobe reconstructed (jusqu'au 1^{er} mai). Ce même musée propose ensuite une rétrospective de l'œuvre de Francis Picabia du 3 juin au 25 septembre.



© BR

Monfort : festival (des)illusions, quatre semaines de fête

Le festival (des)illusions s'installe sur le plateau du théâtre Monfort, sous son chapiteau, dans sa cabane. Ces trois lieux de représentation, situés dans un beau jardin surplombant la voie ferrée, au sud de Paris, sont prêts pour accueillir quatre semaines de fête. Une fête parce que Laurence de Magalhaes et Stéphane Ricordel, le duo qui dirige le Monfort, prennent très au sérieux l'exigence et la virtuosité des artistes qu'ils programment, danseurs, circassiens, comédiens... et avec autant de sérieux le plaisir du spectacle. Hors champs de la saison théâtrale, le festival (des)illusions prend effet du 10 mars au 3 avril.



© BR

Je suis Fassbinder

Stanislas Nordey et Falk Richter ont choisi de s'unir autour de l'œuvre de Rainer Werner Fassbinder. Le metteur en scène signe sa première création pour le Théâtre National de Strasbourg, dont il a pris cette année la direction. L'auteur allemand, dont de nombreux textes sont adaptés en France, en a conçu la narration. Ensemble, ils ont œuvré à rendre cohérent ce qu'évoque aujourd'hui, pour eux et pour les acteurs de la pièce, la figure tutélaire du cinéaste allemand. « Je suis Fassbinder » est programmée à Strasbourg du 4 au 19 mars avant de partir en tournée.



© JEAN-LUIS FERNANDEZ

La Pologne a mal à son passé

Le président polonais a engagé une procédure pour retirer l'ordre du mérite à l'historien Jan Tomasz Gross, connu pour ses travaux sur l'implication des populations locales dans l'extermination des juifs polonais.

Fin janvier, après la nomination d'un historien révisionniste au ministère de la culture croate (voir ci-contre), c'est le président polonais Andrejz Duda qui fait un pas vers la réécriture du passé. Fait rare, il a engagé une procédure pour retirer l'ordre du mérite à l'historien Jan Tomasz Gross.

Qu'a donc fait cet historien, né en 1947, professeur à la prestigieuse université américaine de Princeton, pour mériter pareil traitement ? La demande ne le dit pas vraiment, mais tout le monde, en Pologne, connaît la haine que voue le créateur du PiS, parti nationaliste revenu récemment au pouvoir, à Jan Tomasz Gross. Jaroslaw Kaczynski, il est vrai, n'aime pas grand monde, ni Lech Walesa qui l'a jadis qualifié de « malheur », ni généralement les démocrates ou les pro-européens, ni même Vladimir Poutine qu'il soupçonne responsable de l'accident d'avion dans lequel son frère jumeau a trouvé la mort.

Une thèse polémique

Jan Tomasz Gross a eu le culot, dans une Pologne où le parti nationaliste PiS peut remporter les élections, d'écrire en 2002 un ouvrage historique, et polémique, intitulé *Les Voisins : 10 juillet 1941, un massacre de juifs en Pologne* (Éditions Fayard). Dans ce livre, il met le doigt sur le rôle qu'ont joué, sous occupation allemande, des citoyens de son pays dans l'assassinat de 1 600 juifs dans le village de Jedwabne. Son travail montre que le pogrom est dû aux villageois, et non aux commandos allemands comme on le pensait auparavant. Les victimes juives, après avoir été rassemblées sur la place centrale, ont été battues, puis conduites jusqu'à une grange où elles ont été brûlées vives. Leurs biens seront répartis entre les habitants. Sept juifs en réchapperont, cachés pendant toute la guerre, au péril de leur vie, par un

couple de catholiques polonais Aleksander et Antonina Wyrzykowski.

La thèse déclenche une vive polémique, certains historiens reprochant à Jan Tomasz Gross de tirer des conclusions générales sur le cas extrême de Jedwabne, par ailleurs confirmé par l'Institut de la mémoire nationale, une institution créée en 1998 pour enquêter sur les crimes nazis et communistes dans le pays. Un des leaders de l'insurrection du ghetto de Varsovie jugera que la violence des Polonais d'alors était plus assimilable à du banditisme qu'à de l'antisémitisme.

La polémique porte surtout sur l'image sur laquelle la Pologne s'est construite, sous les gouvernements communistes, comme dans le discours de l'église : un peuple subissant les massacres nazis en victimes et témoins innocents. Dans ses ouvrages postérieurs, Jan Tomasz Gross enfonce encore le clou.

Pour l'accueil des réfugiés

Décoré en 1996, l'historien doit sa médaille de l'Ordre du mérite au rôle qu'il a joué dans l'opposition au système communiste alors qu'il était étudiant et que la Tchécoslovaquie voisine s'enflam-



Un des derniers immeubles du ghetto de Varsovie, en 2005.

maît pour un « communisme à visage humain ». En 1969, il a dû s'exiler et a choisi de poursuivre ses études à l'université de Yale. À la fin de l'an dernier, il a à nouveau fait parler de lui en se prononçant contre l'attitude des pays d'Europe centrale, Hongrie en tête, qui refusaient les quotas migratoires de Bruxelles. Le 1^{er} février, dans les colonnes de *Gazeta Wyborczale*, quotidien démocrate fondé par Adam Michnick, vingt-cinq de ses collègues polonais ont signé une tribune pour s'indigner du geste présidentiel à l'encontre de l'historien et de nombreux universitaires américains ou européens ont tenu à lui manifester leur soutien. « Gross peut être polémique, mais il est stupide et blessant de vouloir lui enlever son Ordre du mérite », a réagi pour sa part le directeur du musée de l'Histoire des Juifs polonais à Varsovie, Dariusz Stola. ♦

Jacques Mucchielli

La Croatie aussi

L'historien Zlatko Hasanbegovic fait partie du nouveau gouvernement désigné le 22 janvier pour diriger l'exécutif croate. Un gouvernement héritier de la mouvance du leader nationaliste Franjo Tudjman qui, avec le serbe Milosevic, fit les mauvais jours de la guerre de Bosnie. Hasanbegovic a obtenu le portefeuille de la culture. Ce qui entraîne manifestations nationales et protestations internationales pour demander sa démission ; C'est que Zlatko Hasanbegovic a un pedigree impressionnant. Politique d'abord, puisque le nouveau ministre, quand il était étudiant, a été membre du HOP, parti politique créé par Ante Pavelic, chef des Oustachis qui prirent le pouvoir à Zagreb avec l'appui des nazis et des fascistes italiens pendant la seconde guerre mondiale. Leur spécialité : le massacre des populations serbes, tziganes et juives et des militants antifascistes. Il a ensuite adhéré au PUR, parti d'extrême-droite nationaliste, et fait partie d'une organisation qui commémore le massacre des ex-nazis par les partisans en 1945. Ses opposants lui nient les qualités et les compétences nécessaires à un ministre de la Culture. D'autant que son ministère chapeaute les musées, et notamment le camp de Jasenovac où furent exterminées des dizaines de milliers de personnes par les Oustachis.

La seconde vie des personnages de BD

Les héros ne meurent jamais, c'est bien connu. La BD fait mieux, elle leur donne une seconde, voire une troisième ou quatrième vie. L'enjeu commercial est important pour les éditeurs qui savent combien les adultes aiment retrouver leurs amis de jeunesse. Est-ce cette part d'enfance qu'il faut toujours garder, adulte ? Est-ce que les hommes (plus que les femmes moins lectrices de BD) ont du mal à grandir ? Les éditeurs de BD ont leurs réponses. Commerciales d'abord : la poursuite des aventures d'*Astérix*, de *Luky Luke* ou autres *Boule et Bill* représente plus du tiers des 24 millions d'albums vendus en 2015. Un chiffre astronomique qui décrit la bonne santé de l'industrie BD. Et encore faut-il y ajouter la vente des Mangas qui représentent environ 10 millions d'exemplaires. En tête des « retours » *Astérix* bien sûr avec 200 000 exemplaires, comme *Corto Maltese*. Des séries moins connues comme *Gil Jourdan*, *Iznogoud* ou *Alix*, affichent des ventes de 10 000,

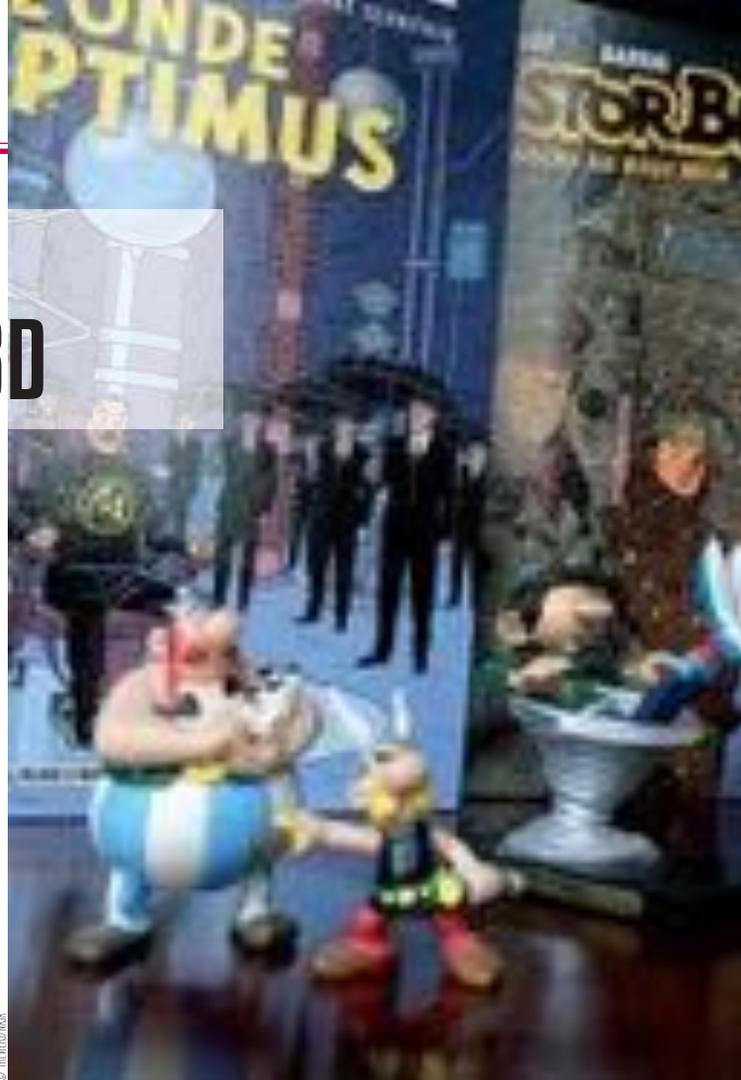
30 000, 50 000 albums. Un vrai filon qui concerne pas moins de 49 héros.

Les héros peuvent rester exacts aux originaux ou évoluer. Si les personnages qui nous reviennent, sont ceux que les lecteurs lisaient dans leur enfance, les éditeurs n'hésitent pas à les faire grandir, à leur donner de la maturité, voire à inclure sexe et violence, mais avec modération. Ou à modifier l'analyse du contexte. C'est ce qui s'est passé lors de la première de ces reprises de héros des années soixante.

Bob de Moor veut achever

Tout commence avec Bob de Moor. Ce dessinateur, belge bien entendu, est le bras droit d'Hergé. Lorsque le père de Tintin décède en 1983, il pense qu'il faut poursuivre l'album entamé, *Tintin et l'Alph-Art*. Mais la veuve d'Hergé s'y oppose, pour elle, les aventures du petit reporter s'achèvent avec la disparition de son créateur.

Un autre dessinateur, belge lui aussi, est le grand ami de



Bob de Moor. Malade depuis des années, Edgar P. Jacobs a laissé en plan ses héros, le capitaine Blake et le scientifique Mortimer dans le premier tome des *3 formules du professeur Sato* paru en 1972 dans *Le journal de Tintin*. Comme Hergé, il a commencé des ébauches du tome II, mais n'a jamais terminé. Après le décès de son ami, et avec la même certitude qu'on ne peut priver

le lecteur de la fin de l'aventure, de Moor achève les dessins en 1990. Et c'est un succès.

Un homme a observé ce phénomène avec attention. Ancien directeur marketing d'Air France, recruté par l'éditeur Dargaud pour redonner du souffle à la BD, Claude de Saint-Vincent parie sur le plaisir qu'auraient les anciens adolescents à retrouver leurs héros dans de nouvelles aventures, à l'image de ce qui s'est fait au cinéma avec James Bond. Et puisque le retour des deux Britanniques a fait ses preuves, c'est avec Francis Blake et Philip Mortimer qu'il va lancer la tendance. En 1992, Saint-Vincent confie les héros d'une guerre froide oubliée, à deux créateurs renommés, le scénariste Jean Van Hamme, auteur notamment des séries *XIII* et *Largo Winch* et le dessinateur Ted Benoît. Sa stratégie marketing, avec renouvellement des personnages,

Corto, après 20 ans de silence



Jusque dans les années 60, la BD reste dédiée à la jeunesse. D'où le contrôle éthique qu'on lui impose des deux côtés de l'Atlantique. Les personnages doivent jouer un rôle édifiant pour la jeunesse, ils sont forcément bons, étrangers à toute sexualité, à toute addiction. Mais en 1967, Hugo Pratt publie *La Ballade de la mer salée*, dans la nouvelle revue italienne *Sgt Kirk*, qui faute d'audience met la clé sous la porte deux ans après. Un personnage secondaire de cette *Ballade* va connaître un succès international : *Corto Maltese*. Il sera repris en France en 1970 par *Pif gadget*, puis par la première revue de BD qui n'est pas exclusivement destinée à la jeunesse *Pilote*, et enfin, en 1978, dans *À suivre...*

Hugo Pratt donnera vingt-neuf aventures à son héros jusqu'à sa mort en 1995. Puis Corto disparaît, comme si le siècle qui s'annonce n'était pas le sien. Il y fera cependant une apparition en 2001 comme égérie de la marque *Dior*. 2015 restera l'année où Corto Maltese a repris ses aventures après vingt ans de silence.



Si Tintin reste pour l'instant sans suite, jalousement conservé par une société commerciale très affairiste, son concurrent Spirou connaît depuis sa naissance de nombreux créateurs. Comme maintenant Corto Maltese ou Nestor Burma.

paie, dépassant même l'original avec 650 000 exemplaires vendus dès sa sortie.

La BD pour adultes aussi

La recette est excellente, tous ses confrères éditeurs vont la reprendre. La chose n'est cependant pas facile. Les pionniers de la BD belge ont presque tous disparu. Il faut donc traiter avec leurs ayants-droits, souvent plus soucieux des revenus que du respect de l'œuvre. Des batailles juridiques vont s'enclencher, des mariages se consommer, des divorces se produire, mais finalement *Astérix*, *Boule et Bill*, ou *Lucky Luke* voient leurs aventures se poursuivre pour le ravissement des uns, la déception des autres et l'excellente santé du secteur qui, à l'instar de l'édition littéraire, connaît une inflation

de publications : près de 5 000 par an.

La difficulté à reprendre un héros là où son créateur l'a abandonné n'est pas que juridique. Faut-il encore avoir les artistes et les idées. C'est peut-être pour cela que la BD pour adultes a mis du temps à se perpétuer. Mais fin 2015, après vingt ans d'absence, le héros d'Hugo Pratt *Corto Maltese* revient dans *Sous le soleil de minuit*. Respectueux, l'ouvrage explique sa genèse, d'abord avec cette confiance d'Hugo Pratt : « *Je ne suis pas choqué à l'idée que quelqu'un puisse un jour reprendre Corto Maltese* ». Puis par le récit des longues années qui se sont écoulées entre la décision des héritiers et la rencontre entre le scénariste Juan Diaz Canales et le dessinateur Ruben Pellejero. Un personnage reste à part. *Spirou* fut sans doute le premier des héros à connaître plusieurs vies.

Bruxelles, capitale de la BD

La ville de Bruxelles voue un véritable culte à la BD. Il faut dire que depuis 1929 (année de naissance du reporter Tintin) et après la seconde guerre mondiale, le *Journal Tintin* et le *Journal de Spirou* ont lancé les plus grands auteurs du xx^e siècle de ce qui allait devenir le 9^e Art. Leurs ouvrages, traduits dans toutes les langues et diffusés dans le monde entier, ont rendu familiers à tous les enfants leurs nombreux personnages.



Impossible de l'ignorer en arpentant les rues du centre de la capitale. Sur la cinquantaine d'immenses fresques murales, on ne peut manquer de reconnaître les héros, du Marsupilami de Franquin au Gil Jourdan de Maurice Tillieux. Alors que *Le Titeuf* de Zep égaye l'avenue Bockstael, *Corto Maltese* a lui échoué Quai de la Voirie. *Astérix* et *Obélix* fréquentent la même rue de la Buanderie que *Lucky Luke*. Rue du Marché aux Charbons, débute un itinéraire qui retrace celui des albums *Les cités obscures* de François Schuiten et Benoît Peeters. La statue géante de Gaston Lagaffe, sur son socle, déclenche les rires de loin. Elle est un arrêt obligé pour se prendre en photo. Derrière elle, un escalier mène au musée de la bande dessinée, où ont été reconstitués les bureaux des fameux dessinateurs, Franquin et Hergé y sont chez eux. Et la nouvelle génération y est célébrée à travers des expositions. Un parcours Tintin est proposé et un carnet de coloriage Let's color Brussels, aux enfants de 4 à 7 ans, a fait son apparition cet hiver. Les musées et les boutiques, le Village de la BD et sa brasserie Comic's café, partout est vanté ce patrimoine bien singulier.

En Belgique aussi, la culture a rejoint les intérêts du tourisme. Depuis que la municipalité a entrepris en 1993 de peindre ses murs en hommage au héros de bande dessinée, le parcours BD de Bruxelles fait la fortune des tour-opérateurs et des hôteliers. Et donne du même coup (de pinceau) au centre-ville la façade de l'enfance éternelle.



Spirou cas à part

Le petit groom né en 1938 dans le journal du même nom, était la création d'un éditeur belge, Jean Dupuis, qui en confia la réalisation graphique à Rob-Vel, le dessin à Luc Lafnet, les scénarios à Blanche Dumoulin. Puis à Van Straelen, qui fera évoluer le personnage comme ensuite Jijé. Mais c'est indéniablement Franquin (futur créateur de *Gaston Lagaffe*) qui va lui donner son lustre et son renom international, accompagné du complice Fantasio, du petit écurieul Spip et du très célèbre Marsupilami. Il prend le personnage en 1947 et le quitte au début des années soixante, mais garde un œil sur la suc-

cession et interviendra avec force lorsque son héros se perdra dans des récits infantiles. *Spirou* a également une collection où chaque album est confié à un dessinateur différent, collection très réussie où dans *Spirou, le journal d'un ingénu*, Émile Bravo réussit à conjuguer trait enfantin et histoire d'adulte (pour les amateurs, précisons que l'album existe également en langage bruxellois *Spirou, le journal d'un slumme kadei*). Le Petit Spirou va ensuite naître, quant au Marsupilami, il prendra son autonomie dans des séries de plus en plus fades. Car les retours ne sont pas toujours des réussites. Loin de là... ♦

Jacques Mucchielli

Jean Jullien : « connaître ce qui anime les gens »

L'auteur du dessin Peace for Paris est un Français qui a étudié et vit à Londres. Illustrateur pour des journaux comme Télérama et le New York Times, il est également graphiste.

Français, vous avez choisi d'étudier et de vivre à Londres, pourquoi ?

Mon dossier scolaire n'était pas très brillant, les écoles que j'avais choisies m'ayant refusé, je suis tombé sur un BTS en communication visuelle à Quimper qui ne me semblait pas très glamour. En fait, j'y ai appris un métier, et découvert qu'on pouvait avoir de la créativité dans quelque chose de pratique et d'utile. Après mon BTS, j'ai été accepté aux Beaux-Arts de Paris et à Central Saint-Martins College of art and design à Londres. L'envie de m'ouvrir au monde m'a fait préférer Londres. J'ai découvert un cursus basé sur l'autonomie, en rupture avec ce que j'avais appris. J'ai eu l'impression d'un grand terrain de jeu sur lequel je pouvais expérimenter avec mes outils. Londres s'est révélée un fantastique melting-pot culturel, j'ai adoré.

Illustrateur et graphiste. Comment concilier ces deux pratiques créatives ?

Je gagne mon pain quotidien avec la presse et la publicité, en travaillant la commande pour des marques. On me pose un problème, et on attend de moi une réponse pertinente, efficace. Je tends plutôt à me focaliser sur les idées. Ces idées je peux les comparer à un alphabet, un langage créatif. J'utilise ensuite des typographies différentes, qui peuvent être la presse, le vêtement, l'exposition, le livre pour enfants, etc. Je tiens à maintenir une pratique pluridisciplinaire, personnelle autant que professionnelle. Ce que j'ai le plus aimé à Central Saint-Martins College, c'était l'acceptation du fait d'échouer. C'était très important de pouvoir

rater. Cela, on ne peut le faire que dans sa pratique personnelle.

Comment travaillez-vous ?

Je compare la pratique quotidienne à un muscle créatif. Plus on le sollicite, plus il se développe, plus il est saillant et plus on le connaît. Je dessine depuis mon enfance. Avec mes études, j'ai appris les bases d'un métier et on m'a enseigné à développer une pratique, à dompter cette chose bizarre qui m'animait. Avec le temps et la pratique, on prend un peu plus le contrôle. Au début, j'avais ce plaisir personnel de pouvoir mêler mon dessin à une pratique professionnelle. Ayant eu la chance de pouvoir vivre de ça, j'ai pu développer un discours propre, basé sur l'observation. Le graphisme est un métier de communicant. On communique à des gens et, si on veut communiquer efficacement, il faut connaître ce qui anime ces gens, le monde dans lequel ils vivent.

Il y a un regard critique dans vos dessins exposés...

Oui, c'est un journalisme humoristique, un moyen de se documenter. Comme a pu le faire Sempé, sans bien entendu me comparer à lui, avec les hippies, Saint-Tropez, l'exode rural. On observe, on essaye de comprendre en discutant avec les autres, en échangeant, et on crée des réflexions graphiques dont la forme est davantage l'humour, l'invitation, la séduction, que la confrontation.

Vous communiquez beaucoup via les réseaux sociaux...

Énormément. C'est comme une galerie ouverte. Je mets à jour mon site de temps en temps, c'est la partie



Né en 1973, Jean Jullien est diplômé du Royal College of Art. En 2012, il est l'un des artistes invités du « Voyage à Nantes ». Début 2013, il expose pour la première fois à la Kemistry Gallery de Londres. La pertinence de son regard l'amène à travailler pour la presse, Télérama, le New York Times ou encore The Guardian. Son site : jeanjullien.com

professionnelle, et j'ai la chance de pouvoir articuler une partie plus personnelle sur ma page Facebook, c'est quelque chose qui m'est très cher et je suis très actif. Les réseaux sociaux m'ont permis un développement personnel. J'en suis très reconnaissant parce que je peux, sans aucune contrainte économique, produire au quotidien ce que je veux, d'être très volubile. J'ai ainsi un port-folio très organique, très diversifié, rendant compte au client potentiel que la matière prend la forme qu'on peut ou veut lui donner.

Quel a été votre première proposition ?

C'était à Saint Martins. J'ai fait une série d'affiches pour une soirée mensuelle organisée dans une boîte par un copain, qui m'avait dit : on a un petit budget, c'est pas grand-chose, mais on voudrait que tu fasses les affiches, on a vu ce que tu faisais et on te fait entièrement confiance. J'étais très content de cette belle confiance. Ces affiches, que je considère comme mes premiers travaux, je les regarde avec beaucoup de tendresse sinon de fierté parce que c'était une production sincère, issue d'une relation de confiance où j'ai pu m'exprimer pleinement. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud